

Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	<i>P 1</i>
<i>Les finances communales</i>	<i>P 2 à 5</i>
<i>L'urbanisme</i>	<i>P 6</i>
<i>La municipalité</i>	<i>P 7 à 13</i>
<i>La saison 2010 au camping municipal</i>	<i>P 14</i>
<i>Que s'est-il passé dans votre commune depuis le 1er juillet 2010 ?</i>	<i>P 15 à 27</i>
<i>Ecole de Mittlach</i>	<i>P 28 à 31</i>
<i>Les maternelles à Metzeral</i>	<i>P 32 à 35</i>
<i>Association « Le Carrosse d'Or »</i>	<i>P 36 à 38</i>
<i>Association « Les Jonquilles »</i>	<i>P 39 et 40</i>
<i>Association « Les Pêcheurs »</i>	<i>P 41</i>
<i>L'âge tendre</i>	<i>P 42</i>
<i>Association « Appel »</i>	<i>P 43</i>
<i>La page des jeunes</i>	<i>P 44</i>
<i>La 10^{ème} légende du Saurunz</i>	<i>P 45</i>
<i>Un peu d'histoire</i>	<i>P 46 à 55</i>
<i>Etat-Civil, Les nouveaux arrivants et Médaille d'honneur du Travail</i>	<i>P 56</i>
<i>Les grands anniversaires 2010</i>	<i>P 57</i>

Le mot du Maire

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Cette année l'hiver a démarré de manière précoce et rude.

Comme vous le savez déjà, le Conseil Municipal a décidé de procéder différemment en ce qui concerne le déneigement. En effet nous privilégions désormais le gravillonnage par rapport à l'utilisation du sel, ce, d'une part dans un souci de protection de notre environnement, d'autre part pour éviter une dégradation trop rapide du revêtement de nos chaussées, dont le coût d'entretien devient de plus en plus élevé. Le sel ne sera utilisé qu'en cas d'absolue nécessité.

Comme d'autres Communes de notre vallée, nous avons également pris un arrêté imposant l'équipement en pneus neiges ou en chaînes des véhicules. Il ne s'agit pas de pénaliser les conducteurs, mais d'une mesure qui nous semble nécessaire dans une commune de montagne, elle permet une meilleure sécurité pour les conducteurs et les passagers de tout véhicule. L'expérience des années précédentes nous a renforcés dans cette conviction.

L'un des investissements les plus marquants de cette année a été l'acquisition d'une faucheuse pour l'entretien de nos rues et chemins. Cet équipement, qui sera rapidement amorti, nous permet de faucher plus souvent (en fonction des besoins) les bas côtés de nos rues sans avoir à faire appel à une entreprise extérieure.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ainsi que le personnel communal pour la réalisation de la crèche qui a été installée devant l'église, ainsi que pour les décors de Noël. Ces réalisations ont demandé de nombreuses heures de travail et je les remercie pour leur implication et leur disponibilité.

Merci également à ceux et celles qui ont participé à l'élaboration du présent bulletin.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2011.

*Cordialement,
Bernard ZINGLÉ*

Les Finances Communales

Travaux d'investissement et acquisitions diverses réalisés en 2010

Travaux de voirie communale

Travaux de réfection d'un chemin au Schnepfenried = **2 565,42 €**

Travaux de remise à niveau des regards de branchements = **7 254,59 €**

Remplacement d'un poteau incendie = **3 465,11 €**

Camping municipal

Travaux d'électrification (rajouts de prises à l'accueil et de bornes sur le terrain)= **7 309,93 €**

Eglise

Travaux de mise en conformité électrique = **4 438,79 €**

Chapelle du Kolben

Remplacement d'une poutre = **1 176,26 €**

Logement du Presbytère

Remplacement d'un évier = **527,44 €**

Logement de l'ancienne école

Rajout de 4 radiateurs = **3 531,38 €**

Remplacement d'un évier = **407,53 €**

Acquisitions de matériel et outillage de voirie

Couteau de lame de déneigement = **1 664,98 €**

Débroussailleuse à bras pour tracteur communal = **12 763,71 €**

Transpalette pour tracteur communal = **989,09 €**

Tondeuse autoportée = **3 348,67 €**

Panneaux de signalisation = **706,93 €**

Remplacement de 3 extincteurs = **383,14 €**

Achat de 10 compteurs d'eau = **532,22 €**

Acquisitions de mobilier et de matériels divers

Meuble audio pour l'école = **743,91 €**

Echelle 5 marches pour salle des archives = **592,02 €**

Illuminations de Noël = **734,82 €**

Les Finances Communales

Tarifs de location du Centre Culturel

Dans sa séance du 07 décembre 2010, le Conseil Municipal a fixé les prix de location du Centre Culturel, à compter du 1^{er} janvier 2011, comme suit (prix identiques à ceux de 2010, mais instauration d'une caution) :

Société locale

Forfait 2 jours	180,00 €
▪ location de la salle (hors chauffage)	140,00 €
▪ utilisation équipements cuisine	40,00 €
Journée supplémentaire	40,00 €

Société extérieure

Forfait 2 jours	280,00 €
▪ location de la salle (hors chauffage)	240,00 €
▪ utilisation équipements cuisine	40,00 €
Journée supplémentaire	40,00 €

Fête de famille ou banquet local

Forfait 2 jours	135,00 €
▪ location de la salle (hors chauffage)	95,00 €
▪ utilisation équipements cuisine	40,00 €
Journée supplémentaire	40,00 €

Fête de famille ou banquet extérieur

Forfait 2 jours	270,00 €
▪ location de la salle (hors chauffage)	230,00 €
▪ utilisation équipements cuisine	40,00 €
Journée supplémentaire	40,00 €

Assemblée, réunion **40,00 €**

Apéritif personnes résidant dans la commune (hors chauffage) **50,00 €**

Apéritif personnes extérieures de la commune (hors chauffage) **70,00 €**

Forfait chauffage (par manifestation) **60,00 €**

Montant de la caution (par manifestation) **250,00 €**

Les Finances Communales

Tarifs des redevances du camping municipal

Dans sa séance du 16 septembre 2010, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des redevances du camping municipal, à compter du 1^{er} janvier 2011, comme suit (tarifs identiques à ceux de 2010) :

PRESTATIONS	2011 Euro HT	2011 Euro TTC
Redevance de séjour :		
- Adulte par nuitée	3,13	3,30
- Enfant de moins de treize ans par nuitée	1,52	1,60
- Enfant de moins de 1 an, pas de redevance		
Taxe de séjour :		
- Adulte par nuitée	0,20	
Exonération totale pour les enfants de moins de treize ans		
Redevance pour véhicule par jour	1,09	1,15
Redevance pour emplacement caravane et grande tente par jour	2,37	2,50
Redevance pour emplacement tente par jour	1,43	1,50
Redevance pour emplacement camping-car par jour	3,46	3,65
Taxe pour chien par jour	0,76	0,80
Electricité :		
- 6 ampères par jour	2,32	2,45
- 8 ampères par jour	3,46	3,65
- 10 ampères par jour	5,69	6,00
Vidange camping-car par vidange	3,46	3,65
Douche visiteur par douche	1,85	1,95

PRESTATIONS	2011 Euro HT	2011 Euro TTC
Garage mort saison :		
- Du 1.06 au 30.09 par mois	66,17	69,80
- Forfait électricité par mois pour 6 ampères	22,75	24,00
- Forfait chien par mois	7,58	8,00
Garage mort hors saison :		
- Du 01.01 au 31.05 et du 01.10 au 31.12 par mois	20,86	22,00
- Forfait électricité par mois pour 6 ampères	11,47	12,10
<i>Du 01.11 au 31.03, forfait électricité par mois pour 10 ampères, uniquement pour les caravanes munies d'un compteur mis en place par la commune (+ la consommation électricité enregistrée sur les compteurs et payée au prix coûtant du Kw/h)</i>	5,02	5,30
Location du studio		
- La semaine	208,54	220,00
- Le week-end (2 jours)	77,73	82,00
- La journée supplémentaire	29,39	31,00
- Taxe de séjour adulte	0,40	
Exonération totale pour les enfants de moins de treize ans		
Machine à laver le jeton	3,46	3,65
Sèche-linge le jeton	2,42	2,55
Carte postale Camping l'unité	0,47	0,50

Garage mort saison :

Le tarif garage mort pour la période du 01.06 au 30.09 comprend le stationnement de la caravane, le stationnement de la voiture, **mais ne comprend aucune redevance de séjour.**

Toutes les personnes présentes durant cette période seront redevables de la redevance de séjour et de la taxe de séjour, les week-ends compris.

Garage mort hors saison :

Le tarif garage mort pour la période du 01.01 au 31.05 et du 01.10 au 31.12 comprend le stationnement de la caravane, le stationnement de la voiture **et les redevances de séjour des personnes présentes.**

L'urbanisme

Permis de construire 2010

Avis favorable pour les demandes suivantes :

EARL du Rothenbach

Extension de l'étable, rue Erbersch

SPENLÉ Jean-Mathieu

Agrandissement du logement, création d'une salle de restaurant pour l'auberge et création d'une chaufferie, Ferme Auberge du Grand Hêtre au Schnepfenried

WNUCK Udo

Rénovation d'une dépendance au 40, rue Erbersch

RIEG Robin

Construction d'une maison d'habitation au 12, rue Principale

BRIEUX Pascal

Construction d'une grange au 5, rue Principale

CORRADO Valentin

Réhabilitation d'une grange au 1, chemin de la Burg

Déclarations préalables 2010

Avis favorable pour les demandes suivantes :

DURR Guillaume

Changement d'affectation des locaux au 30, rue Principale

TIROLF Hugues

Création d'une terrasse et transformation d'une fenêtre en porte d'accès au 2, chemin du Bois joli

BOMO Roland

Installation d'un champ solaire au 9, impasse du Kiwi

ZOLLER David

Installation de panneaux solaires, rue Erbersch

La municipalité

Règlement du service de l'eau

Au printemps dernier le conseil municipal a adopté le règlement du service de l'eau, dont nous vous proposons ci-après un résumé, sachant qu'il peut être consulté dans son intégralité au secrétariat de la Mairie, et qu'un exemplaire peut en être délivré sur simple demande.

En voici les points essentiels :

1 – Objet du règlement

Ce règlement s'applique aux abonnés du service de l'eau. La commune s'engage à fournir aux abonnés une eau potable de bonne qualité, à l'intérieur des propriétés, au moyen de branchements particuliers, par l'intermédiaire de compteurs.

L'origine de l'eau fournie est choisie librement par la Commune. Des interruptions de la fourniture de l'eau, ou des augmentations ou diminution de pression, variation des qualités de l'eau n'ouvriront aucun droit à aucune indemnité, ni recours contre la commune.

Sont considérées comme conduites publiques et appartenant à la Commune, toutes les conduites posées dans le domaine public ou communal, quel que soit le mode de financement et quelle que soit la participation des riverains aux frais d'établissement. La commune en assure l'entretien et le renouvellement. Elle désignera la conduite publique sur laquelle devra être branchée la conduite particulière d'un immeuble.

Les abonnés ou locataires ne pourront s'opposer ni au relevé des compteurs, ni à l'inspection du branchement d'alimentation et des installations intérieures et devront donner aux agents de la Commune toutes facilités à cet effet.

Il est interdit aux abonnés de céder de l'eau ou de laisser branchée sur leur installation intérieure une prise d'eau au profit d'un tiers, ni d'imposer sous aucun prétexte à leur locataire pour fourniture de l'eau une redevance supérieure à celle qu'il ont eux-même à payer.

Les abonnés sont responsables de l'existence et du fonctionnement de leurs conduites et appareils, aussi bien le branchement proprement dit, que ses accessoires, et les conduites en aval de celui –ci. L'abonné est également responsable envers la Commune des conséquences de tout acte frauduleux qui aurait été commis sur le branchement, notamment le prélèvement d'eau avant le compteur. Il est aussi tenu d'aviser immédiatement la commune des fuites, ruptures ou détériorations survenues sur son branchement, en amont du robinet d'arrêt aval.

2 – Abonnements

Le prix de l'eau est fixé par délibération, la facture basée sur le nombre de m3 consommés. Au prix de l'eau s'ajoutent diverses taxes et redevances : la location du compteur, la taxe d'assainissement, les redevances anti-pollution, de modernisation des réseaux, et toute nouvelle taxe ou redevance imposée nouvellement par les textes en vigueur.

Faute de pouvoir constater la consommation réelle d'un abonné, la commune se réserve le droit de faire application d'une estimation.

Les factures seront établies semestriellement, la commune se réservant toutefois le droit de modifier cette périodicité. En cas de changement de tarif, les nouveaux prix seront appliqués à partir du jour de leur mise en vigueur.

La facture devra être acquittée à présentation, même en cas de contestation sur les sommes réclamées. La réclamation sera examinée dans les plus brefs délais, et il sera tenu compte à l'abonné, sur les paiements ultérieurs, de toute différence qui aurait été constatée à son préjudice.

Si la redevance n'est pas payée dans le mois suivant la présentation, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, la prise d'eau pourra être fermée jusqu'à la libération de la somme due.

Lorsque l'abonné n'habite pas Mittlach, il devra communiquer le nom et l'adresse d'un représentant habitant Mittlach, auquel les agents de la Commune pourront s'adresser tant pour le relevés que pour les interventions urgentes à exécuter.

Les abonnements permanents pris en cours d'année partent du 1^{er} jour du mois où le branchement est mis en service, si le branchement est mis en service lors de la construction d'une nouvelle habitation, la facturation de l'eau débutera lors de la mise en place du compteur.

Les abonnements temporaires sont accordés à titre précaire et révocable pour répondre à des besoins spéciaux. La commune se réserve le droit de les limiter ou de les supprimer les abonnements, permanents ou temporaires, qu'elle jugerait de nature à compromettre l'alimentation générale.

La commune pourra subordonner la réalisation de branchements provisoires pour abonnements temporaires au versement d'un dépôt de garantie fixé selon la valeur du matériel.

En cas de cession d'un commerce ou d'un immeuble, le propriétaire devra avertir immédiatement la Commune. Tant que son abonnement ne sera pas résilié, l'ancien propriétaire sera tenu de payer toutes les fournitures qui auront été faites dans l'immeuble. En cas de difficulté ou de non-paiement d'un locataire, le propriétaire est tenu pour responsable.

3. – Branchements

On appelle « branchement » la conduite particulière depuis, et y compris, la prise d'eau pratiquée sur la conduite d'eau publique jusqu'au compteur aval inclusivement.

- A. . Si le compteur est dans le domaine public**, les branchements appartiennent à la Commune depuis la conduite maîtresse jusque et y compris le compteur, nonobstant le paiement de l'installation par l'abonné. Le tronçon de conduite compris entre le compteur et la limite de propriété privée appartient à l'abonné, mais est entretenu et renouvelé par la Commune aux frais dudit seul propriétaire. Ce dernier aura à prendre toutes dispositions pour préserver cette partie de conduite, ainsi que le compteur contre le gel ou tous effets de corrosion.
- B. Si le compteur est dans le domaine privé**, la partie de branchement placée sous la voie publique est propriété de la Commune, nonobstant le paiement de l'installation par l'abonné. La Commune en assurera l'entretien normal et le renouvellement à ses frais. La partie comprise entre la limite de la propriété privée et le compteur sera entretenue et renouvelée par ou sous le contrôle de la Commune, aux frais du propriétaire.

Le propriétaire ne pourra s'opposer à l'exécution des travaux d'entretien ou de réparation du branchement lorsqu'ils auront été reconnus nécessaires par la Commune.

Dans le cas où une voie privée entrerait dans le domaine public, la conduite d'alimentation générale deviendrait, par le fait même, propriété de la Commune et le sort de chaque branchement particulier serait réglé selon les dispositions de l'alinéa précédent.

La commune détermine les conditions techniques auxquelles doivent répondre les branchements, ainsi que les conduites générales (type, nature et diamètre) des voies privées.

Chaque branchement comportera, sous la voie publique, un robinet de prise. Un robinet d'arrêt, à passage intégral, devra être placé immédiatement en amont du compteur. En aval de ce dernier, devra aussi être placé un robinet d'arrêt à passage intégral, avec un dispositif de décharge permettant la vidange de la conduite intérieure. Un dispositif anti-retour devra être placé après compteur (clapet anti-retour).

Les travaux de premier établissement d'un branchement comprennent le raccordement à la conduite publique, la fourniture du branchement, l'installation de celui-ci, d'une manière générale tout ce qui est nécessaire à la mise en service du branchement, depuis la prise sur la conduite publique jusqu'au compteur, et sont à seule charge du propriétaire.

Des raccordements de jardins pourront être autorisés par la Commune, sous réserve du respect par le propriétaire des dispositions techniques qui lui seront communiquées. Ces travaux seront exécutés aux frais des abonnés par une entreprise agréée et sous le contrôle de la Commune. Il en sera de même pour les conduites d'alimentation générale des voies privées.

Les frais de réfection de la voie publique seront portés directement en compte aux abonnés par l'organisme exécutant.

Lorsqu'une propriété sera sise de telle sorte que le tracé de son branchement devra empiéter sur une propriété voisine, l'abonné devra obtenir du propriétaire du terrain traversé un acte authentique, constatant qu'il l'autorise à faire établir la conduite nécessaire, y compris éventuellement le regard à compteur. En donnant l'autorisation précitée, le propriétaire du terrain traversé devra s'engager à faciliter l'accès au personnel de la Commune pour tous travaux ou inspections..

Lorsque deux ou plusieurs compteurs, alimentant des propriétés différentes, se trouvent raccordés à un même embranchement, les frais d'établissement et d'entretien de la partie commune du branchement seront partagés entre les abonnés, proportionnellement au calibre de chaque branchement individuel. Lorsque les compteurs sont installés dans un regard, les abonnés sont solidairement responsables de son entretien.

Quelle que soit la cause et de quelque initiative qu'ils proviennent, tous les travaux d'entretien, de remplacement, de déplacement ou de modification des branchements ou des conduites d'alimentation générale des voies privées seront exécutés sous le contrôle de la Commune dans les mêmes conditions que les travaux de premier établissement.

Le renouvellement ou la réparation du branchement existant ne sera assuré par la Commune que sur le tracé situé dans le domaine public, quelle qu'ait été la situation antérieure.

Il est interdit aux abonnés et à toute personne étrangère au service des eaux, d'entreprendre un travail quelconque sur les branchements, de briser les plombs ou scellés posés par les agents de la Commune. Les abonnés ne pourront s'opposer, dans le cas où ils n'en prendraient pas l'initiative, aux travaux reconnus nécessaires par la Commune.

L'installation intérieure comprend l'ensemble des tuyauteries et des robinetteries disposées en aval du compteur. La pose, selon certaines prescriptions, et son entretien à partir du compteur aval, incombent à l'abonné, qui en est seul responsable.

La pression d'eau fournie par la Commune pouvant varier, il appartient aux particuliers de protéger leurs installations (exemple : chauffe-eau etc.) par des réducteurs de pression privés individuels.

Sont interdits les dispositifs pouvant servir à mettre en communication les conduites d'eau provenant de la distribution publique et les conduites particulières (eau de pluie, de rivière, de nappe souterraine, puits, sources privées etc.), les dispositifs de communication entre deux ou plusieurs branchements, les dispositifs, qui, par refoulement, gravité ou siphon, permettent l'introduction d'une eau non potable, ceux pouvant créer le vide dans la conduite d'embranchement, ou encore le raccordement direct aux branchements de chaudières ou d'installations de pompage,

Il est conseillé à l'abonné de surveiller la bonne visibilité de la bouche à clé.

La fermeture ou l'ouverture des branchements ne peuvent être effectués que par la Commune. Il est formellement interdit à toute personne étrangère au service de faire usage de clés de robinets de prise et même d'en être détenteur.

Les réfections de chaussée ou de trottoirs consécutives aux travaux de premier établissement de renforcement, de déplacement ou de suppression de branchements sont faites aux frais de l'abonné.

4 – Compteurs d'eau

La consommation d'eau est faite au moyen de compteurs. La pose d'un compteur ou son enlèvement provenant de l'initiative ou de la faute de l'abonné seront toujours effectués aux frais de ce dernier. Il ne sera posé qu'un seul compteur par abonné.

Tout remplacement et toute réparation de compteur, dont le plomb de scellement aurait été enlevé, ouvert ou démonté, ou dont la détérioration serait due à une cause étrangère à la marche normale d'un compteur seront effectués par la Commune aux frais exclusifs de l'abonné,.

L'emplacement des compteurs est fixé par la Commune, en accord avec le propriétaire. Il devra aussi près que possible de l'origine du branchement et en principe dans la cave de l'immeuble.

Il est interdit aux abonnés de débrancher, démonter, modifier l'emplacement d'un compteur ou de rompre les plombs de scellement.

Les relevés de consommation d'eau sont effectués aussi souvent que la Commune le juge utile. Les relevés sont effectués par un agent communal.

Si l'abonné conteste l'exactitude du compteur, il pourra demander la vérification à la commune. Les frais de vérifications seront mis à sa charge si la contestation s'avère non fondée.

Consommation minimum : Une consommation minimum de 15 m3 par semestre sera due dans tous les cas.

5. Service incendie

En cas d'incendie, toutes les conduites d'eau intérieures devront être mises à la disposition des Services d'Incendie et Secours. De même, les abonnés devront, sauf cas de force majeure, s'abstenir d'utiliser leur branchement. La quantité d'eau employée pour l'extinction du feu ne sera pas mise en compte à l'abonné. L'évaluation en sera faite par la Commune.

6 – Divers

En aucun cas, les conduites d'eau ne doivent être utilisées comme prise de terre. La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident dû à une telle installation.

La présente réglementation, qui annule et remplace toutes dispositions antérieures, a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2010, et sera mise en vigueur aussitôt après son enregistrement par l'autorité préfectorale.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment, si nécessaire, par délibération du Conseil Municipal.

La municipalité

Location des logements communaux

Libres depuis mars de cette année, les logements communaux de l'ancienne école et du presbytère ont été remis en location après quelques travaux de rénovation.

Depuis le 1^{er} juin, Mr et Mme BELQAID Mohamed et leurs 5 enfants, ont pris possession des locaux de l'ancien presbytère, et les époux BUEB Régis et leurs 3 enfants ont emménagé depuis septembre dans le logement de l'ancienne école.

Elagage

L'hiver arrivant, et avant qu'il ne fasse trop froid, notre ouvrier communal Emmanuel a procédé à l'élagage de quelques arbres dans la commune. Il a notamment retailé ceux sur le pré en face de la Mairie-Ecole, rendant ainsi plus visibles les bâtiments alentour. Les logements attenants au pré en gagneront en clarté, et nulle crainte pour les amateurs de verdure, branches et feuilles repousseront rapidement au printemps !



Emmanuel au travail

Préparation de la saison hivernale

Dans le cadre de l'entretien des routes communales, le conseil municipal a décidé cette année de réduire l'utilisation du sel et de privilégier le gravillonnage pour cet hiver.

Un arrêté a donc été pris par le Maire, précisant que, chaque année, pendant la période hivernale, du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, tous les véhicules empruntant les routes communales devront impérativement être équipés de pneus neige, ou chaînes à neige, dès que les conditions météorologiques l'exigeront.

Nous vous rappelons que le déneigement devant et le long de votre propriété est obligatoire, et qu'il est impératif de faciliter l'accès au véhicule de déneigement, en évitant de garer vos véhicules sur les routes communales.

La municipalité

Recensement de la population

La population vivant à MITTLACH sera recensée entre le 20 janvier et le 19 février 2011.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins.

Les communes de moins de 10 000 habitants comme MITTLACH, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustifs tous les cinq ans. Elles ont été réparties en cinq groupes – un par année civile. Chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. **Recensée en 2006, la commune de MITTLACH est à nouveau recensée en 2011.**

A partir du 20 janvier 2011, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire.

L'agent recenseur désigné pour notre commune est Madame Angèle DIERSTEIN.

Elle viendra déposer à votre domicile une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les reprendra lorsque ceux-ci sont remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie où à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs.

Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de janvier 2012.

Photo de l'agent recenseur, Mme Angèle DIERSTEIN

La municipalité

Conception d'une crèche

Le projet était en gestation depuis 2 ans...il a finalement pris forme. Les membres du conseil municipal, aidés par nos ouvriers Emmanuel et Thomas, se sont attelés à la tâche et les travaux ont débuté. Ils ont scié, poncé, peint, et monté la structure imaginée par François, puis l'ont mise en place fin novembre devant l'église.

Encore fallait-il réaliser les santons. A l'aide d'un vidéo-projecteur les contours des figurines ont été projetés sur les panneaux en bois (contre-plaqué) pour atteindre la taille adéquate. Ces panneaux ont ensuite été découpés, décorés et peints.

Fin novembre tout ce petit monde a rejoint son habitat garni de la paille fournie par la ferme Neff, faisant au passage grand plaisir aux villageois et passants.



**Préparation
de la structure
et travaux de
peinture**



La mise en place de la structure



Crèche dans toute sa beauté

La saison 2010 au camping municipal

Ouvert le 18 avril, le camping a connu cette année une saison assez calme, voire morose, en raison de conditions météorologiques trop variables.

Arrivés pour de la fête des Jonquilles, les premiers vacanciers ne sont restés que peu de temps en raison de la fraîcheur. Mai et juin ont connu des arrivées mitigées, n'oublions pas que la pluie a été au rendez-vous au mois de mai, décourageant les plus assidus. Début juin quelques visiteurs ont profité de la douceur pour venir s'établir quelques jours et profiter de la belle situation du camping.

Le mois de juillet a tout de même été meilleur, et a généré une affluence des vacanciers venus profiter du bon air montagnard, mais la météo incertaine du mois d'août a provoqué un recul des réservations, les vacanciers, même nombreux, restreignant leur séjour en raison, une fois de plus, du mauvais temps. Et septembre n'a pas tenu ses promesses, puisque trop frais.

A noter cependant que l'implantation du camping attire les visiteurs, des estivants grecs, espagnols sont venus le découvrir. A ces visiteurs se sont rajoutés les traditionnels hollandais, anglais ou plus proches allemands. Un autre point positif pour notre camping, son studio, qui était loué tout au long de la saison.

Pendant toute la saison, Sophie a pourvu au bien-être des campeurs, aidée en cela par Jérôme, tandis qu'Ophélie, Anaïs, Maxime, puis Precillia et Deborah vaquaient au nettoyage et à l'entretien des locaux.

Autre événement, après avoir passé 12 années dans sa petite échoppe, à approvisionner les estivants, Yvonne cesse son activité et passe le relais. Elle a été mise à l'honneur lors de la soirée du 6 août, au cours de laquelle elle a été chaleureusement remerciée par M. le Maire, qui lui a remis un cadeau au nom de la municipalité.

Nous leur adressons nos remerciements, ainsi qu'à Emmanuel, Marie-Christine et Thomas qui se sont également investis pour la bonne marche du camping.



Que s'est-il passé dans votre commune depuis le 1er juillet 2010 ?

Vendredi 23 juillet

Les marcaires au camping

Une fois de plus, le groupe des marcaires a tenu à faire plaisir aux campeurs présents sur les hauteurs de Mittlach. Le groupe folklorique a donc présenté chants et danses de la vallée à un public toujours à l'écoute et enchanté par ses prestations, public qui a eu droit, cette année, à un petit concert de cor des Alpes, donné par Alfred BRAESCH et Michel MITSCHI.



Entrons dans la danse...



Faisons la révérence ...

Début août

Incendie à Munster et remerciements de la famille

Un terrible incendie a ravagé un immeuble à Munster. L'un des appartements était la propriété de la famille Alain JAEGLE, ce dernier étant le fils de Hubert et Thérèse JAEGLE de Mittlach. A l'initiative de Séverine BAUMGART, Adjointe au maire, une quête a été organisée dans la commune.

La famille Alain JAEGLE nous prie d'insérer :

« De tout cœur nous tenons à vous remercier pour l'élan de générosité que vous nous avez adressé lors de cet évènement tragique. Encore un grand merci à tous ».

Alain et Béatrice JAEGLE et leurs enfants

Vendredi 6 août

Soirée de chants régionaux pour les campeurs

Comme elle le fait depuis bien des années, la chorale Vogesia s'est, elle aussi, déplacée au camping de Mittlach pour faire profiter les vacanciers de ses sonnets et chants traditionnels, les entonnant à tour de rôle en français ou en dialecte.

Malgré la fraîcheur de la soirée, cette animation a réchauffé les campeurs présents qui ont aussi apprécié le solo de Paul MAURER s'accompagnant à la guitare.

Les fidèles campeurs ont également été récompensés. Des cadeaux ont ainsi été remis aux époux FRIEH et HABOLD pour 35 années de présence au camping, à M. et Mme ULMER pour 25 ans de présence, aux époux KEINKE et FRANCK pour 20 ans de présence, à M. et Mme FLECK pour 15 ans de présence et enfin aux époux IMHOF et MEINKE, pour 10 ans de présence.

La soirée s'est achevée dans une très bonne ambiance, avec une excellente participation des vacanciers présents.



La Chorale VOGESIA

Dimanche 8 août

Fête du quartier « Waeslé »

C'est sous un beau soleil que la 4^{ème} fête du Waeslé a eu lieu. Les organisateurs ont eu le plaisir d'accueillir de nouveaux résidents autour d'une bonne et belle table. Cette année, le repas a été livré par la ferme auberge Deybach du Schnepfenried, pour que tous les participants puissent pleinement profiter de la journée.



Dans un cadre superbe,

La bonne ambiance était au rendez-vous ; et tout en regardant les photos de notre beau massif vosgien, prises par Francis, ils se sont promis de se revoir l'année prochaine.



... le programme des festivités

Samedi 14 août

Passage des membres du jury de la Commission « Maisons fleuries »

De bon matin, Roger STAPFER, Thérèse BATO et Patrick DORDAIN, respectivement Président et jury de la Commission « Maisons fleuries » se sont retrouvés, accompagnés de Dominique NEFF, adjoint au maire et pour l'occasion photographe, pour arpenter les rues du village et les hauteurs du Schnepfenried, afin de procéder à la notation des efforts de fleurissement effectué par les particuliers et les commerçants.

Si la météo n'était pas de la partie, ils ont tout de même pu estimer le travail des villageois, avant d'aller se restaurer à la Ferme Auberge du Kastelberg.



Les membres du jury 2010

Dimanche 15 août

Célébration de l'Assomption

Initialement prévue après l'office religieux dédié à la Vierge Marie, la procession du 15 août n'a pu avoir lieu cette année en raison des mauvaises conditions météorologiques.

La pluie ne cessant de tomber, les paroissiens ont entonné les chants marials dans l'église, avant de se rendre à la salle des fêtes où un vin d'honneur leur a été servi.

Samedi 4 Septembre

La 11^{ème} fête du Saurunz

Rendez-vous est donné aux convives chaque année sur le parking du Querplatz, et comme les années précédentes, les organisateurs ont tout prévu pour que la fête soit une réussite.

Vers 16 h 00, deux beaux cochons de lait prennent place sur la broche, pour se faire griller lentement. Cuits, ils seront accompagnés de flageolets et de salade. C'est vers 19 h 00 que les premiers convives arrivent, suivis de près par le reste des participants.

Jean-Marie BAUMGART, musicien d'un soir, a fait danser les convives sur ses 33 tours, dont certains datent des années 1960.

Entre la dégustation du cochon et le dessert on baisse le son et on écoute Rémy JAEGLE nous raconter la légende « du petit lac du Herrenberg », légende que vous trouverez page 45 du présent bulletin. Puis le dessert est servi, un délicieux tiramisu aux framboises en verrines préparé par Céline HEBINGER.

Pour animer la soirée, les traditionnels jeux sont reconduits. Pour pouvoir gagner la corbeille garnie, les adultes devront trouver combien ont pesé les deux cochons avant cuisson, et si les enfants veulent gagner des bonbons, il leur faudra deviner au plus près le nombre contenu dans un bocal.

Malgré la fraîcheur et l'humidité présentes, la fête du Saurunz a été, cette année encore, une réussite. Merci aux organisateurs pour leur fidélité depuis 11 ans.



Les cochons sont en place.....



Oups !



Les tables sont dressées.....



Que la fête commence !

Dimanche 19 septembre

Un très beau concert pour la rénovation de l'Eglise de Mittlach

Souhaitant rénover son église et lui redonner une nouvelle beauté intérieure, le conseil de fabrique de Mittlach a décidé d'organiser un concert. Le public nombreux venu assister au concert donné en l'Eglise de Mittlach ce dimanche n'a pu être qu'enchanté par les prestations offertes par les différentes formations présentes.

M. Hug, Curé de la Paroisse, M. Christophe MAURER, Président du Conseil de Fabrique et M. Bernard ZINGLÉ, Maire de la commune, ont successivement souhaité la bienvenue, expliqué les prémices et raisons du concert, et encore remercié les nombreuses personnes présentes ainsi que celles qui ont participé à la préparation de ce grand moment.



Paroles de bienvenue

L'église a alors retenti des sonorités de l'orgue tenue par Gérard WISSON, puis ce fut au tour de la chorale du Val de Munster et de Wihr-au-Val, dirigée par Jean-Paul WERNAIN, de réjouir l'assistance avec ses couplets. La scola grégorienne de Munster a ensuite poursuivi par des morceaux de choix, sous la direction de Francis VONARB, qui a invité le public à participer au Kyrie de la messe XI « Orbis Factor ».



Gérard WISSON à l'orgue

Public qui a encore frémi en écoutant l' « Ave Maria » de Camille St Saëns, sublimement interprété par les deux sopranos Nicole SCHWERER-ROLL et Fabienne HENSEL, accompagnées à l'orgue par Samuel WERNAIN. Les chorales ont ensuite finalisé la célébration par quelques hymnes, dont « Siyahamba », un cantique d'origine sud-africaine qui a enchanté l'assemblée, et a été réinterprété une seconde fois.

Pour clore ce moment festif, l'église de Mittlach a une dernière fois vibré aux tonalités de David GOLTZENÉ et Samuel WERNAIN, l'un à la trompette et le second l'accompagnant à l'orgue.



Les chorales du Val de Munster et de Wihr au Val



La Scola grégorienne de Munster

Le conseil de fabrique remercie toutes les personnes qui ont participé à ce concert, et qui se sont investies pour sa réussite.

Tous les remerciements du conseil de fabrique vont encore à ceux et celles qui, de près ou de loin, sont venus assister au concert et se sont montrés généreux, voire très généreux, dans leurs dons pour la rénovation de l'église.

Vendredi 1^{er} octobre

Passage du Rallye de France sur le ban de la commune de Mittlach

Alors que les jours précédents il avait fait froid et que les averses étaient nombreuses, un franc soleil a brillé pendant toute la première journée du rallye de France, onzième manche du Championnat du Monde des Rallyes.

Les habitants de Mittlach ont pu assister à la 1^{ère} manche de cette épreuve en se déplaçant au Schnepfenried pour voir les véhicules évoluer à toute vitesse dans les lacets.

Cette étape du championnat du Monde a permis au champion alsacien Sébastien LOEB de s'assurer de la première place dans cette compétition, devant un public très nombreux et qui lui était acquis tout au long du parcours.

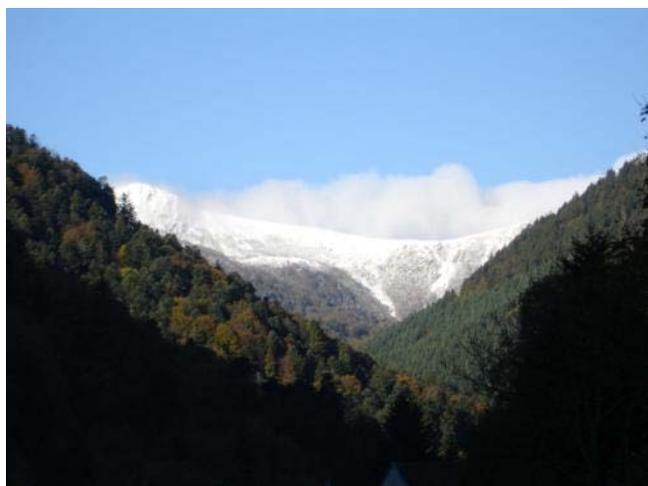


Une Citroën, certes, mais pas celle de Loeb, il a passé vite, trop vite

Mercredi 20 octobre

Les premières neiges sont tombées sur les hauteurs

Alors que la pluie tombait sur le village et qu'il faisait bien froid, les premiers flocons sont tombés sur le Rothenbachkopf, le recouvrant d'un beau manteau blanc. Prémices d'un hiver froid ? Pas si sûr, puisque début novembre, la douceur était à nouveau au rendez-vous, et en milieu de journée, les températures frôlaient les 20°, mais pour peu de temps d'ailleurs.



Un blanc chapeau pour le Rothenbachkopf

Jeudi 11 novembre

Cérémonie du 11 novembre - Remise de la médaille de la famille française

Comme de coutume, la commémoration de l'armistice a rassemblé les anciens combattants de Mittlach, les élus de Metzeral et Mittlach, la clique de la Grande Vallée, ainsi que le directeur de la classe unique et ses élèves au cimetière militaire du Chêne Millet, pour un dépôt de gerbe.



Dépôt de gerbe au cimetière du Chêne Millet

Les officiels de Mittlach se sont ensuite rendus à la Grotte de Lourdes pour se recueillir devant la stèle érigée en l'honneur de tous les enfants de Mittlach morts au combat. Pour rehausser la cérémonie, les enfants de l'école, après la lecture du message officiel par le maire de la commune et la prestation d'une partie des musiciens de la clique précitée, ont entonné la Marseillaise. Après ce chant patriotique, quelques membres du conseil et du public ont interprété « Le Chant du Départ ». Après ces prestations vocales, élus, enfants des écoles et public ont rejoint la salle des fêtes, où les enfants de la classe unique ont encore chanté « Lilly », une chanson de Pierre Perret.



Devant la Grotte de Lourdes

Avant de servir le vin d'honneur et de remercier toutes les personnes présentes, le maire de Mittlach a eu le plaisir de remettre la médaille de la famille à Mme TAJRI Delphine, née COLLIGNON.

Madame TAJRI est l'heureuse maman de quatre enfants :
Yacine-Xavier, né le 8 février 1992,
Sophia, né le 13 juillet 1995,
Mahir, né le 1^{er} août 1999
Et Naïm, né le 16 février 2007.

Installée avec son époux Mohammed et leurs enfants à Mittlach depuis août 2005, Madame TAJRI s'est vue remettre cette distinction en bronze, ainsi que le diplôme l'accompagnant pour avoir élevé avec son époux leurs quatre enfants, dans les meilleures conditions matérielles et morales.



Madame TAJRI en famille



Vin d'honneur servi aux participants

Voici le texte du message officiel, lu par M. Bernard ZINGLÉ, Maire de la Commune

***Quatre-vingt douzième anniversaire de l'armistice de 1918
11 Novembre 2010
Message de M. Hubert FALCO
Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants***

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

L'armistice signé dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne, quelques heures auparavant, scellait la victoire si chèrement acquise de la France et de ses alliés sur l'Empire allemand, tombé deux jours plus tôt.

Cette Première Guerre Mondiale, qui devait être « la der des der » la mémoire collective l'a retenue sous le nom de Grande Guerre, non pas pour en magnifier le souvenir, mais parce que son ampleur inédite, la violence extrême de ses combats, la puissance destructrice employée et le nombre de morts, de blessés, d'invalides et de « gueules cassées » qu'elle provoqua ont marqué à jamais notre conscience nationale.

Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Deux ans après la fin de cette tragédie, la Nation a souhaité rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà toute mesure durant cette terrible épreuve.

Pour que le pays tout entier n'oublie jamais le sacrifice de ses enfants, le cors d'un soldat français non identifié, « petit soldat glorieux et anonyme » choisi au hasard par les Poilus morts pour la France, et les symbolisant tous, fut placé dans une chapelle ardente dressée dans l'Arc de Triomphe. C'était il y a quatre-vingt-dix ans, le 11 novembre 1920.

Selon la belle formule d'Henri de Jouvenel « C'est lui, l'inconnu, l'anonyme, le simple soldat, qui donne tout son sens à l'Arc de Triomphe.

Ce corps fut inhumé sous la Dalle Sacrée le 28 janvier 1921. Et depuis le 11 novembre 1923, sans interruption, la Flamme du souvenir brille à ses côtés, ravivée chaque soir, sur la Dalle Sacrée.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « fête de la victoire et de la paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants.

En 1940, alors que la France était en souffrance, abasourdie par sa défaite, coupée en deux, en partie occupée, alors que l'engagement dans la France Libre ou dans les prémisses de la résistance intérieure étaient encore affaire d'individualités aussi remarquables que peu nombreuses, c'est le 11 novembre que se leva, sur le territoire métropolitain, le premier écho populaire à l'appel historique du Général de Gaulle lancé le 18 juin depuis la radio de Londres.

Ce 11 novembre 1940, des milliers de Français décidèrent de témoigner leur opposition à l'occupant et à la politique de collaboration que voulait mener le gouvernement du Maréchal Pétain. Ils le firent en rendant hommage à leurs aînés de 1914-1918.

A Paris, tout au long de la journée, quatre à cinq mille lycéens et étudiants bravèrent l'occupant pour aller déposer des centaines de bouquets et plusieurs gerbes sur la tombe du Soldat Inconnu.

En province, bien d'autres Français célébrèrent individuellement ou collectivement, la signature de l'Armistice de 1918. Ils le firent chacun à leur manière, en hissant un drapeau tricolore sur la cathédrale de Nantes, ou en arborant modestement à la boutonnière une croix de Lorraine, signe de ralliement des Français libres....

Dans les années trente, la commémoration du 11 novembre était l'occasion de se recueillir et de rendre un vibrant hommage aux morts de 1914-1918. Pendant l'Occupation, elle devint le symbole porteur des valeurs de la Résistance.

Aujourd'hui, elle incarne l'espérance européenne et la réconciliation franco-allemande, vecteurs d'une Europe en paix, unie, solidaire et forte.

Elle est aussi l'occasion de rendre hommage, sous l'Arc de Triomphe comme devant chaque monument aux morts, à nos soldats qui font aujourd'hui encore le sacrifice de leur vie pour la paix et la liberté dans le monde.

« Tu iras honorer le soldat inconnu ». Le mot d'ordre des étudiants et lycéens du 11 novembre 1940 demeure, par delà les générations, l'un des plus beaux commandements de notre République.

Hubert FALCO



Lecture du message de M. Hubert FALCO

Dimanche 21 novembre

Marché de l'Avent au profit des enfants de la classe unique de Mittlach

Belle ambiance aux avant-goûts de Noël pour la vente annuelle des objets confectionnés par les parents des élèves de la classe unique de Mittlach.

Couronnes de l'aveant, décors de table et autres beaux ornements minutieusement élaborés attendaient les visiteurs qui sont venus faire emplette et profiter de la chaleur des lieux pour y déguster café, vin chaud ou autres pâtisseries.



Pléthore de cadeaux... lequel choisir ?

Dimanche 19 décembre

Fête de Noël à Mittlach

Cette année encore, les aînés du village seront mis à l'honneur. Entourés du Maire et des membres du conseil municipal, ils partageront un délicieux repas servi par la Ferme Auberge Deybach. L'après-midi, ils seront rejoints par les enfants de l'école, qui leur interpréteront une petite pièce « Heureuse rencontre », suivie de chants de circonstance comme « Les anges dans nos campagnes », « Kling, glöckchen kling ». Patrick BREITEL, également présent, les réglera encore de ses airs bien connus, comme la chanson d'Albert, de la Vallée de Munster.

Enfin, le personnage tant attendu par les enfants fera son apparition. Le Père Noël, avec sa hotte remplie de cadeaux, fera le bonheur des petits et grands.



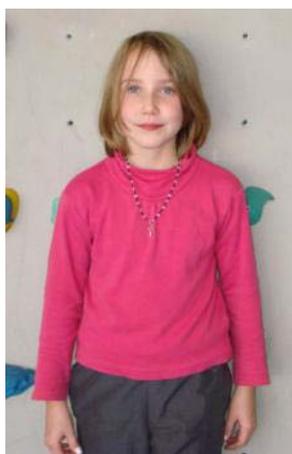
Fête de Noël 2009

Ecole de Mittlach

La rentrée scolaire 2010-2011

Jeudi 2 septembre a sonné le glas des vacances d'été. Les élèves et leur enseignant - Gérard SCHICKEL, directeur de la classe unique – ont donc repris le chemin de l'école.

Cette année, le directeur de la classe unique dispensera ses cours aux élèves des quatre niveaux CE1, CE2, CM1 et CM2, puisque le seul élève susceptible de faire sa rentrée au CP, Mattéo NEFF, est resté avec ses copains à METZERAL. Une nouvelle élève a cependant intégré les locaux : Manon BUEB, qui suit les cours du CM1.



Manon BUEB, la nouvelle de la classe

De l'avis du directeur de la classe unique, les élèves sont sympathiques et studieux.

Il constate que comme toujours, la municipalité le soutient dans ses actions, et que les parents s'impliquent toujours autant lors des séances sportives, ou lorsqu'il s'agit d'accompagner des sorties culturelles. Il les remercie de leur disponibilité, nécessaire à la bonne marche des activités mises en place.

La semaine du goût, du 11 au 15 octobre

« Terroirs et senteurs de nos forêts »

Tel était le thème retenu par M. SCHICKEL, directeur de la classe unique de Mittlach, pour la version 2010 de la semaine du goût.

Pendant la semaine la classe a été cueillir des champignons de toutes sortes afin de mettre en évidence les caractéristiques qui permettent de les distinguer. Pour les aider, un grand amateur de mycologie est venu leur prêter main forte. Une sorte bien particulière, la « chanterelle en tube » ou « chanterelle d'automne » a été cueillie afin de la cuisiner lors du repas du vendredi.

Repas du vendredi élaboré avec soin par toute une équipe, puisqu'en cuisine officiait René SCHÖNHAMMER, ancien parent d'élève, aidé dans ses tâches par des parents d'élèves toujours disponibles et présents aux rendez-vous.

En petits groupes, les élèves ont découvert différents produits du terroir, les pains de la boulangerie LANG, les produits laitiers de la ferme NEFF, les sirops bio des époux HURTER, ou encore les produits fumés crus MAURER.

Ils ont également aidé à la confection de certains plats, avant de passer à table.

Table bien garnie autour de laquelle ils ont pris l'apéritif - en compagnie de leurs invités, dont M. le Maire - des feuilletés de truite fumée à la crème et au Raifort d'Alsace. Puis ils ont goûté un velouté de légumes forestiers (concocté avec les champignons récoltés), suivi d'un cordon bleu « Marcaire » et de sa garniture. Après avoir dégusté quelques fromages, ils ont unanimement apprécié le « Siesskass » qu'ils avaient en partie préparé et qui était accompagné de pêche des vignes au sirop.

A l'issue de ces libations les élèves sont retournés en classe afin de faire la synthèse des informations de la journée, riches de leurs découvertes olfactives et gustatives.



Le talent n'a pas d'âge...petits et grands avant la dégustation



A l'écoute des conseils du chef

Une nouvelle activité : l'escalade

Les élèves de la classe unique découvrent cette année une nouvelle activité : l'escalade. Depuis la Toussaint et jusqu'aux vacances de Noël, ils se sont rendus à Muhlbach, dans la nouvelle salle des sports, où une initiation à cette discipline leur a été enseignée. Cette nouvelle pratique a d'ailleurs été très bien accueillie par les élèves. Les parents se sont également investis pour qu'elle puisse avoir lieu, puisque 4 d'entre eux ont passé l'agrément afin de pouvoir encadrer un groupe.



Elèves, professeur de sport et accompagnateurs lors d'une séance d'escalade

Visite du Haut-Koenigsbourg

Malgré un temps maussade et froid, les élèves de la classe unique se sont déplacés au Haut-Koenigsbourg le lundi 8 novembre, pour y découvrir un aperçu de la vie moyenâgeuse. Après avoir écouté les explications du guide tout en visitant les lieux, ils ont participé aux divers ateliers proposés, et pour concrétiser la notion d'agapes médiévales, ils ont préparé l'hypocras, boisson de l'époque, normalement constituée de vin et d'épices comme l'anis, la cannelle et le girofle, mais vu le jeune âge des festoyeurs, le vin a été remplacé plus sagement par du jus de raisin.



Accueil des roturiers Mittlachoïses par une noble dame ...

Visite de Saint-Nicolas

Mardi 7 décembre

Saint-Nicolas, accompagné de son acolyte le Père Fouettard, est venu rendre visite aux élèves de la classe ce mardi après-midi. S'il avait un jour de retard, c'est que son planning était chargé, et la route vers Mittlach longue.

Se souvenant parfaitement des élèves qu'il avait vus l'année dernière, il a prodigué félicitations aux uns, et rappelé à l'ordre d'autres, un peu plus turbulents ou bavards.

Il a encore annoncé aux enfants qu'au vu de son grand âge, ce serait son dernier passage à Mittlach cette année, un confrère plus jeune le remplaçant l'an prochain.

Les enfants lui ont chanté son air favori, et c'est par la dégustation d'un bon chocolat chaud accompagné de « Manala » que la visite s'est terminée.



Félicitations ou réprimandes ?



Tout est inscrit dans le « registre »...

Les maternelles à Metzeral

Pour l'année scolaire 2010/2011, ce sont **16 enfants de Mittlach**, âgés de **3 à 5 ans**, qui se rendent tous les jours en bus à l'école maternelle de Metzeral.

Sur ces 16 élèves, **5** ont fait leur première rentrée. Il s'agit de Clara HEBINGER, Gaëlle QUENTIN, Louis SCHARFF, Naïm, et TAJRI et Matis WEREY.

5 sont en moyenne section, il s'agit de Quentin BRAESCH, Enzo BUEB (un petit nouveau), Jules JAEGLE, Léa REBAIOLI et François ZOLLER.

6 sont en grande section, il s'agit de Marie BATO, Mylène BAUMGART, Leyla BELQAID, Stanislas GUYOT, Kyllian LANG et Lorraine SCHARFF.

Les 5 nouveaux de la petite section :



Clara HEBINGER



A droite : Gaëlle QUENTIN



**Au premier plan : Naïm TAJRI
Au fond à droite : Louis SCHARFF**



Mathis WEREY

**Ci-contre, Enzo BUEB,
le nouvel élève de la
moyenne section**



Les diverses activités à l'école maternelle depuis la rentrée...

La semaine du goût, du 11 au 15 octobre



Préparons les tartines avant de les déguster...



Une farandole de légumes crus...

Sortie en forêt derrière l'école, le 8 octobre



Les joies de la promenade, en pleine nature et sous un soleil radieux

**Sortie à Munster le 12 octobre : Spectacle « Hôtel des Hortensias »
(compagnie « Théâtre des Monstres »)**



Devant la salle Saint-Grégoire



Le spectacle commence.....

L'après-midi: les acteurs et le musicien sont venus dans la classe



Les ateliers de Noël avec des mamans



Peinture, bougeoir de Noël (arrangement d'éléments naturels sur bois), pâtisserie.....

Puis le passage du Saint-Nicolas



et chants en salle de jeux



La carotte pour l'âne n'a pas été oubliée



Les enfants à l'écoute des « Saints Conseils »

Association « Le Carrosse d'Or »

Participation aux fêtes de village à Griesbach-au-Val et Sondernach

Après le grand succès remporté à la fête des genêts à Gedinne en Belgique, les membres du Carrosse d'Or ont décidé de refaire le même char pour les fêtes des villages de Griesbach-au-Val et de Sondernach.

Donc les « H'alsaciens de la poste » sont revenus faire un tour, toujours dans la bonne humeur.

Un grand merci aux participants.



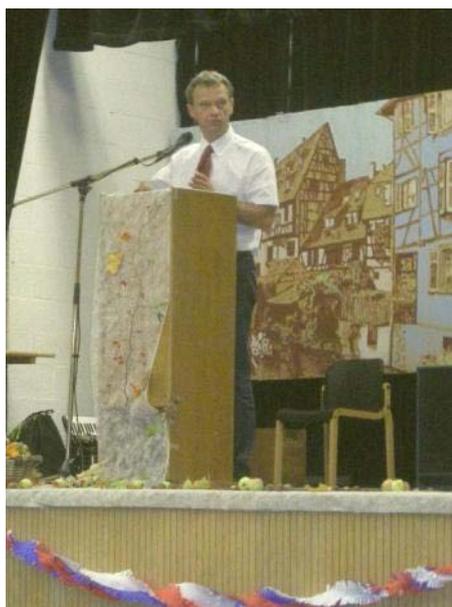
25 ans d'amitié avec Gedinne

Les 30, 31 octobre et le 1^{er} novembre dernier, les membres de l'association du Carrosse d'Or et de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Mittlach se sont rendus en Belgique pour un anniversaire particulier. En effet, il y a 25 ans, le 19 octobre 1985, une passion est née entre les habitants de Gedinne, petite ville de Belgique et ceux de Mittlach, plus petit village de la vallée de Munster.

Comment cela a-t-il débuté ? *C'est du pur hasard, raconte Roger Baijot, un pompier de Gedinne. C'était en 1985, nous étions en Alsace. On s'était renseigné, et avons appris que dans le petit village de Mittlach les Pompiers profitaient de leur soirée vin nouveau pour élire la reine des jonquilles. Nous nous y sommes donc rendus, et pour la délégation Gedinnoise, le courant a passé immédiatement ; Normal entre hommes du feu, mais nous étions loin d'imaginer que ces liens allaient se renforcer au fil des années, et pourtant cela fait 25 ans que nous nous rencontrons.*

Roger Stapfer, chef des Sapeurs-Pompiers de Mittlach à la retraite, nous a confié que ce jour là, on sentait bien que quelque chose s'était passé, et que c'est le cœur gros, que les sapeurs pompiers des deux communautés s'étaient séparés, se promettant de se revoir. Ce qui fut fait, et au fil des ans, le cercle des rencontres s'est agrandi et une véritable amitié s'est tissée entre belges et alsaciens ; les amis de Gedinne participant régulièrement à la fête des Jonquilles de Mittlach, et nos locaux assistant à leur fête des Genêts.

Nos alsaciens se sont donc rendus en Belgique, le samedi 30 octobre. Après un accueil très chaleureux et la répartition des arrivants dans les familles Gedinnoises, belges et alsaciens se sont retrouvés à la salle de la Tannerie pour fêter l'évènement.



Le discours du « Mayor » de Gedinne

Après un concert de l'harmonie Royal de Gedinne, la cérémonie officielle a démarré par le discours du Maire de Gedinne, retraçant les points communs entre Gedinne et Mittlach, la fête des Jonquilles pour l'une, une féerie des Genêts pour l'autre, les élections de la reine des Jonquilles d'une part et celle de miss Genêts en Belgique, deux rivières bordant les communes : la Houille et la grande Fecht, ainsi que les corps de sapeurs-pompiers de GEDINNE et celui de Mittlach, existant encore il y a quelques années .

Puis la parole fut ensuite donnée aux deux « Roger ». Roger STAPFER, retraçant tous les moments fort de ces 25 dernières années et il y en avait !!! et à son tour à Roger BAIJOT relatant la première rencontre des deux groupes. S'en sont suivis les traditionnels échanges de cadeaux.



Rassemblement de belges et d'alsaciens, pour une belle amitié

Au cours de la soirée pendant laquelle un succulent repas d'anniversaire fut servi, les personnes présentes ont pu visionner différentes vidéos et diaporamas préparés par Christiane DIVOY et Alfred BRAESCH. La danse, les chants, les jeux étaient également de la partie pour passer une soirée mémorable qui s'est achevée très tôt le matin.

Dimanche, la journée a été marquée par la plantation d'un sapin de Mittlach au parc du syndicat d'initiative, suivie d'un concert de l'harmonie Royale de Gedinne avec deux interventions des trois sonneurs de cor des alpes Alfred BRAESCH, Michel MITSCHI et Sébastien SISSLER. Une choucroute préparée par la jeunesse de Gedinne a été dégustée dans la bonne humeur et en musique.

Le lendemain, les Alsaciens ont pris le chemin du retour, non sans quelques larmes, en se promettant de prendre rendez-vous en 2015 à Mittlach, pour fêter les 30 ans d'une belle amitié.



Plantation d'un sapin, gage de l'amitié entre Mittlach et Gedinne



Concert de cor des Alpes

Association « Les Jonquilles »

Nettoyage du sentier

C'est sous le soleil radieux du dimanche 4 juillet 2010 que les membres de l'Association « Les Jonquilles » se sont retrouvés pour le nettoyage annuel du sentier menant au Kastelberg. Comme à l'accoutumée, les membres n'ont pas ménagé leur effort faisant ronronner leurs tronçonneuses et débroussailleuses pendant plus de trois heures pour rendre ce beau sentier plus agréable à la randonnée.

A l'arrivée au Koepflé, le repas fut à la hauteur de leur effort : de belles grillades sur une « plancha » improvisée ; la grille ayant été oubliée à Mittlach...C'est dans l'après-midi que les membres, bien fatigués, sont redescendus vers Mittlach.



L'équipe prête pour un dur labeur...



La « plancha » improvisée, qui a sauvé le repas....

Pêche amicale de l'association « Les Jonquilles »

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. En effet, c'est sous une pluie fine par intermittence que les membres de l'association « Les Jonquilles » se sont donnés rendez-vous le dimanche 26 septembre à partir de 9 heures à l'étang de Mittlach pour leur traditionnelle journée de pêche.

Il fallait être parmi les premiers le matin pour espérer une bonne pêche. C'est bien connu, c'est tôt le matin que les meilleures prises se font. Car les truites sont bien malines, après une certaine heure elles ne mordent plus à l'hameçon ; ni verre de terre, ni maïs ne les intéressent plus.

Néanmoins à l'heure de midi, les prises furent assez nombreuses pour régaler petits et grands de délicieuses papillotes accompagnées comme à l'accoutumé de différentes salades. Après le dessert, quelques membres ont encore taquiné le poisson avant de ranger leur canne en fin d'après-midi, ravis de leur journée.



Après l'effort, le réconfort....

Prochaines représentations théâtrales

L'association des Jonquilles prépare avec entrain une nouvelle pièce de théâtre, qu'elle présentera à son public en 2011.

Intitulée « Dr Bür het's, d'r Maire will's » et écrite par Delphine Gasser, cette comédie en 3 actes se déroule dans le milieu rural, autour d'un terrain.... que le maire veut acheter, que le paysan ne veut pas vendre, et qui prendra certainement de la valeur avec le nouveau plan local d'urbanisme à l'étude. Imaginons les tractations.....

Les représentations sont programmées les samedi 12 février et dimanche 13 février, le dimanche 27 février, ainsi que les samedi 12 mars et dimanche 13 mars 2011.

Association « Les Pêcheurs »

Pêche au kilo pendant les mois de juillet et août

A l'initiative d'André et de Danielle KNUCHEL, et avec la participation de Patrick DORDAIN, tous membres de l'amicale des pêcheurs, une pêche au kilo a été organisée à l'étang de pêche Mathias ZINGLÉ, tous les samedis après-midi des mois de juillet et août 2010.

Le public est venu nombreux, et tout au long de la saison, autochtones et vacanciers se sont côtoyés dans ce cadre de verdure idyllique, endroit idéal pour passer une après-midi conviviale. Après-midi qui pouvait d'ailleurs se prolonger jusque dans la soirée, puisque de la petite restauration, merguez, knacks, saucisses, café et gâteaux, leur était proposée.

Il est vrai aussi que les organisateurs n'avaient pas hésité à s'investir pour l'occasion et faire de la publicité pour cette pêche, distribuant tracts jusqu'à Colmar. Quelques cannes à pêche avaient également été achetées, pour attirer les néophytes.

En même temps, toute personne ne pouvant pêcher, mais intéressée par l'achat de truites fraîches, pouvait en commander le vendredi auprès de M. et Mme KNUCHEL.

Fort de succès recueilli cette année, les organisateurs, félicités par le comité de l'association, comptent reconduire cette opération dans son intégralité l'an prochain, espérant une bonne participation des habitants.

Des renseignements peuvent être pris auprès de M. et Mme KNUCHEL au 03 89 77 67 76.



L'étang de Mittlach, endroit bucolique où il fait bon pêcher

L'Age Tendre

Quelques nouvelles du Club de l'Age Tendre

Septembre a marqué la reprise des activités au sein de l'association de l'Age tendre. Nos aînés ont pu participer aux diverses activités proposées, et le choix était vaste.

La première séance, occasion de se revoir après la période estivale, avait été consacrée à des activités ludiques, jeux de société, agrémentée d'une collation. Ont suivi des séances de piscine, de gymnastique. Beaucoup de progrès ont été constatés lors des séances de natation, nos aînés appréhendant de moins en moins l'eau, et pour ce qui est de la gymnastique, une nouvelle chorégraphie a été mise au point avec Frédérique, l'animatrice.

Après-midi « vin nouveau » avec noix et lard, une promenade vers la Wormsa, confection de petits gâteaux pour le marché de l'Avent avec enfants de la classe unique, se sont intercalés entre les séances plus sportives.

Le 9 décembre, les membres de l'association se sont réunis pour leur fête de Noël, avec dégustation d'un vin chaud accompagné de « Bredelé ».

Stéphanie remercie les membres pour leur présence, et Frédérique pour son dévouement et son implication au sein de l'association.

Programme 2011 de l'âge tendre

Jeudi 13 Janvier	14 h 00 à 17 h 00	Après midi récréative
Jeudi 20 Janvier	14 h 00 à 16 h 00	Gym, Chapeau
Jeudi 27 Janvier	14 h 00 à 16 h 00	Gym, Chapeau
Jeudi 10 Février	14 h 00 à 16 h 00	Gym, Chapeau
Jeudi 17 Février	14 h 00 à 16 h 00	Gym, Chapeau
Jeudi 10 Mars	14 h 00 à 16 h 00	Gym, Chapeau
Jeudi 17 Mars	à partir de 14 h 30	Après-midi Carnaval avec repas du soir
Jeudi 31 Mars	14 h 00 à 16 h 00	Gym
Lundi 4 Avril	13 h 30 à 16 h 00	Piscine, payante 3,20 €
Jeudi 14 Avril	14 h 00 à 16 h 00	Gym
Jeudi 5 Mai	14 h 00 à 16 h 00	Gym
Jeudi 12 Mai	14 h 00 à 17 h 00	Après-midi récréative
Lundi 16 Mai	13 h 30 à 16 h 00	Piscine, payante 3,20 €
Jeudi 26 Mai	14 h à 16 h 00	Gym
Lundi 6 Juin	13 h 30 à 16 h 00	Piscine, payante 3,20 €
Jeudi 16 Juin	14 h 00 à 16 h 00	Gym

Comme l'an passé, nous nous donnons rendez-vous pour un repas de fin de cycle avant les congés d'été, le **Jeudi 23 Juin 2011**.

« Le temps ne s'incline pas devant nous, mais nous devant le temps »
Proverbe Russe

Association « Appel »

Assemblée générale du 10 novembre 2010

Après une année d'existence, l'association APPEL a tenu sa première assemblée générale ordinaire.

En cette veille d'armistice, une trentaine de membres s'est retrouvée à la salle des fêtes de Mittlach, mise à disposition par la commune.

Dominique NEFF, président, leur souhaite la bienvenue et excuse les absents et autres retardataires.

Puis il informe le public présent des dernières nouvelles concernant le projet « téléporté » : position de la commune, et de la Communauté des communes de la vallée de Munster, évolution de la charte du Parc des Ballons des Vosges, décisions du Scot...

La secrétaire lit le rapport d'activités de l'année écoulée, parmi lesquelles sont à retenir des rencontres avec des élus de la vallée, le suivi de l'actualité locale, la participation à « Haut-Rhin Propre », l'organisation de la journée de la nature à Mittlach.

Le trésorier présente les comptes avec un bilan positif, approuvé par les deux réviseurs.

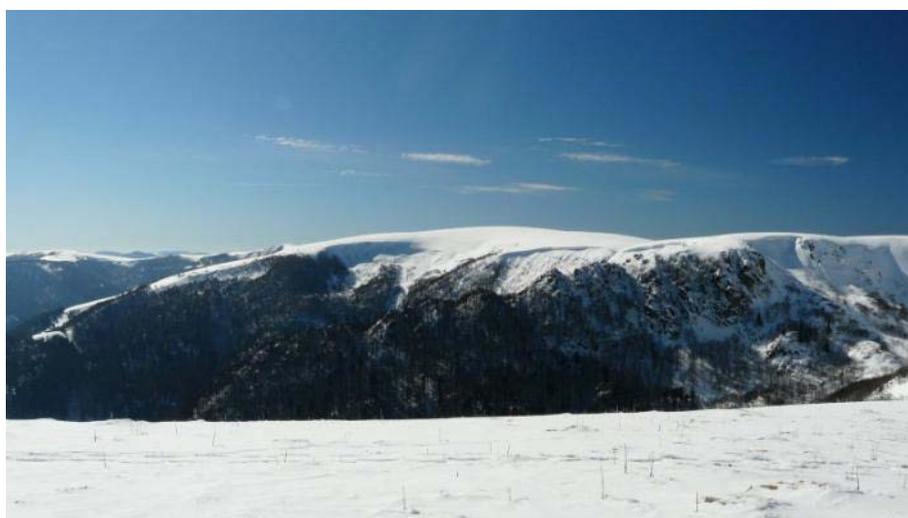
Deux nouveaux membres se présentent au comité : Jean UHRWEILLER et Jean-Jacques KLEDY.

René SCHÖNHAMMER reste réviseur aux comptes, rejoint par Nathalie KOHSER dans cette fonction.

Les projets pour la nouvelle année : d'abord continuer à suivre de près les informations concernant d'éventuels projets à Mittlach et dans la vallée, renouveler la journée de la nature (avec le soleil cette fois !), participer à nouveau au nettoyage des environs de la commune, réfléchir à la possibilité d'autres actions constructives.

Le bureau reste inchangé, augmenté toutefois d'une secrétaire adjointe, Laurence NEFF, et d'un trésorier adjoint, Olivier MOOCK.

Le président remercie les membres pour leur présence et après avoir procédé à la mise à jour des cotisations, les a invités au verre de l'amitié afin de clore agréablement cette soirée.



Le Kastelberg sous un manteau de neige

La page des jeunes

Il a eu 18 ans cette année Que fait-il ?

Interrogé par nos soins, un des jeunes de la commune qui a eu 18 ans cette année nous parle de son village et nous dévoile ses projets

**TAJRI Yacine-Xavier, né le 8 février 1992
domicilié 13, rue Erbersch**



Études :

Bac S au lycée Kirschleger de Munster

Actuellement je prépare une licence à la faculté des Sciences du Sport (STAPS) à Strasbourg

Profession future :

Eventuellement professeur d'éducation physique et sportive

Loisirs :

Judo, VTT, marche, badminton, cinéma, lecture

Avis sur le village :

Mittlach est un charmant petit village situé au milieu d'un cadre exceptionnel. La proximité avec la nature est plaisante. Ce village est très calme et donc reposant.

La 10ème légende du Saurunz

La légende du petit lac du Herrenberg

Il y a très longtemps de cela, un jeune pâtre du Saurunz menait paître ses chèvres au bord du petit lac situé tout au haut du Herrenberg. Son maître avait une fille du même âge que lui. Elle s'appelait Marie et le berger Mathieu. A l'insu de ses parents, Marie vint un jour rejoindre son ami d'enfance.

Tous les deux se couchèrent dans l'herbe pour se raconter des histoires. Quand ils ne surent plus quoi se dire, Mathieu se mit à chanter, d'une voix harmonieuse, une chanson d'amour que lui avait appris sa mère. Cette chanson parlait des étoiles et des yeux d'une belle princesse.

Le soir tomba et les premiers astres s'allumèrent dans le ciel. Ils se reflétaient dans l'eau cristalline du lac. La jeune Marie, en les voyant scintiller dans ce miroir, dit : « Tu vois comme ces étoiles sont belles ! »

- C'est vrai ! Mais elles sont moins belles que tes yeux, répondit timidement le berger, en rougissant. »

- Sais-tu, repris Marie, que c'est dans un si beau lac, au milieu de toutes ces belles étoiles qui y brillent, que j'aimerais mourir. Si un jour cela m'arrivait, est-ce que tu viendrais me rejoindre, dis ! »

Le jeune pâtre lui donna sa parole et tous les deux rentrèrent au Saurunz et en se tenant la main et parlant d'amour.

Cette belle histoire aurait pu s'arrêter là, mais la suite fut moins romantique.

Trois autres années passèrent et ils retournèrent plusieurs fois au lac en faisant des projets d'avenir. Ils s'aimaient tendrement, ils en étaient convaincus à présent.

Marie, un jour, fit part à son père de leur projet de mariage. Le fier paysan entra alors dans une vive colère et, pour toute réponse, chassa son pâtre.

Le pauvre Mathieu, le désespoir au cœur, retourna souvent seul au petit lac la nuit venue, et là, il parlait aux étoiles de son amour perdu et chantait la chanson qu'il avait fredonnée à Marie.

Au mois de mai suivant, alors que toute la nature parlait de tendresse et que les oiseaux chantaient dans les sapins leurs chansons d'amour, le pâtre, par une nuit encore plus claire que les autres, alla se promener sur les bords du merveilleux petit lac. Après en avoir fait plusieurs fois le tour, il s'assit dans l'herbe et s'endormit. Il rêva de Marie et vit ses beaux yeux briller dans l'eau comme deux étoiles étincelantes. Il se leva en sursaut, courut vers le lac et, les bras tendus, s'enfonça dans l'eau.

La même nuit, Marie tomba malade. La fièvre la fit délirer et le matin, au petit jour, ses parents la trouvèrent morte, un calme sourire sur ses lèvres. Elle était partie, d'un mal étrange, pour aller rejoindre, dans un monde enchanté, celui qu'elle n'avait pas eu le droit d'épouser sur cette terre.

Rémy JAEGLÉ

D'après G. ILLBERG, « Lacs et étangs des Vosges, histoire et légendes. »

Un peu d'histoire

Dans le dernier bulletin communal, nous vous présentions l'ambulance alpine de Mittlach, et plus particulièrement la salle de pansements Louis Roger, dont les vestiges se trouvent au sous-sol de notre mairie. Nous complétons aujourd'hui cette partie historique de notre village par une autre particularité de l'ambulance alpine : sa popote.

La « Popote » de l'ambulance alpine de Mittlach

par Rémy JAEGLÉ

Parmi les divers documents remis par Monsieur Pierre GUY, j'ai retrouvé des poèmes composés pendant cette difficile époque, malgré les affres de la guerre. Poèmes qui évoquaient la vie dans l'ambulance alpine de Mittlach et qui n'était pas forcément dénudés d'humour pour ces hommes qui vivaient au milieu des blessés qu'ils soignaient de leur mieux pour essayer d'en sauver un maximum.

Beaucoup de ces rimes avaient attiré à la « popote », la cuisine de l'armée, les repas pris en commun dans, comme on peut se l'imaginer, un petit coin exigü et sombre de la cave de la mairie de Mittlach. Il faut dire que le moral des troupes était tributaire de cette « popote » et que les hommes en avait même rédigé et imprimé les statuts à la machine à écrire, des statuts que voici : (excusez du peu pour l'époque)

STATUTS DE LA POPOTE DE L'AMBULANCE ALPINE 301 « APEXOU XAI ÆVKXOU : Manger pour vivre et non pas vivre pour manger »

Article I - Il est formé parmi le personnel Officier de l'Ambulance Alpine 301 une cagnotte tendant à maintenir à un niveau normal la distinction, l'élévation des conversations, l'exactitude et la tenue qui sont le propre de la race française.

Article II - Les moyens employés par cette Association doivent être digne d'une démocratie consciente et organisée. En conséquence ils sont soumis à l'appréciation éclairée des membres qui la composent.

Article III - Toute infraction aux statuts est punie d'une amende de : 0,05 à 0,25fr. Toute amende fera l'objet d'une discussion et d'un vote.- Elle ne sera acquittée qu'après l'assentiment de la majorité.-
La voix du Médecin-chef Président de la table compte double.

Article IV - Il pourra être délivré moyennant 0,50fr. des tickets d'abonnement exemptant de toute amende pour la durée d'un repas.

Article V - Sont soumis à l'amende :

Les retards injustifiés de 5 minutes, étant entendu que l'on doit régler sa montre – ainsi que sa conduite – sur la montre du Médecin-chef qui fait loi.

Les jeux de mots, calembours ou à peu près.

Les citations en langue étrangère, autres que les langues alliées.

Les taches sur la nappe qui ne pourront être recouvertes par une pièce de 0,50fr.

Les jurons, mot orduriers, les insultes ou insolences.

Les rapports de cuisiniers ou autres canards non justifiés.

La lecture d'un journal à table, (0,25fr par journal lu en même temps).

L'ébriété ou les états avoisinant.

Article VI - Pour les cas que le législateur ne peut prévoir, tout membre de la popote a le droit de proposer une amende sauf à être obligé en cas d'avis contraire de la communauté, à acquitter lui-même l'amende proposée.

Article VII - En dehors des amendes il peut, et en certains cas il doit être fait des dons spontanés et généreux à l'occasion par exemple d'un voyage à l'intérieur, d'une permission, enfin pour toute cause qui sans être une joie « propre dicta » pour l'intéressé peut en causer à la collectivité. (Observations méritées, arrêts simples, de rigueur ou de forteresse, renvoi à l'extérieur, mise à l'inactivité, retrait d'emploi ou cessation des hostilités). Ce dernier cas pourra faire l'objet de dispositions spéciales.

Article VIII - Il est bien entendu que tout inviteur est responsable de son, ou ses invités, moralement et pécuniairement. En conséquence il devra acquitter toutes les amendes encourues par le noble étranger pour infractions à nos constitutions.

Article IX - L'Officier Gestionnaire popotier, de par son grade, devra assurer aux membres de la popote une nourriture saine, agréable, abondante et variée, conforme aux préceptes d'HIPPOCRATE et de VATEL et s'appliquer ainsi qu'une bonne ménagère de France, à résoudre, au mieux des intérêts de tous, à force d'ingéniosité et de précision de la vie chère. Il ne devra pas omettre d'inscrire avant chaque repas sur l'ardoise 'ad hoc' le menu et le nom de l'homme du jour. Il lui sera imposé une forte amende en cas d'intoxication alimentaire dûment établie, quelle soit volontaire ou non. Il est inamovible mais passible d'une amende s'il ne remplit pas à la satisfaction de tous, les hautes fonctions dont la confiance de la Communauté l'a investi.

Article X - L'Officier Gestionnaire sera chargé de la perception des amendes et de leur gestion. Il devra tenir un livre modèle I.P.F 74 où seront inscrites les amendes acquittées, le nom du délinquant et l'article des statuts appliqués. Il fournira de sa gestion une situation rapport hebdomadaire.

Article XI - Si un membre de la popote se fait remarquer par sa récidive, il pourra après vote, être prié poliment de manger à la cuisine.

N.B. : Pour éviter cette pénible extrémité le condamné pourra racheter sa faute en offrant à ses juges un don variant de 3 à 6 francs. Il pourra éclairer son choix en songeant que les membres de la popote apprécient le Champagne de bonne marque et les Vins de Bourgogne et de Bordeaux généreux, vieux et authentiques.

Article XII - Le règlement ne pourra être modifié en aucun de ses points qu'après avis de la majorité.

Article XIII - Et seront les présents statuts lus, affichés, appliqués, médités et signés par les membres de la popote.

Principe et prolégomènes de la popote :

Trop manger nuit
Trop de piccalilli cuit
Trop boire fait lever la nuit
De trop de pinard, le nez luit
(En ce cas ammoniac donnez-lui)
Pour ses excès seras réduit

A diète lactée et eau de puits
Contre le scorbut, mange du fruit
En mastiquant ne fais pas trop d'bruit
Mange pas d'main
c'q'tu peux manger aujourd'hui

Les Médecins Aide-Major GAMBESSÉDÈS et DECHS, Le médecin-chef FAUSSIÉ , L'Officier Gestionnaire GASQUE

On ignore si le Médecin-Chef a signé ou lu ce règlement, en tous cas le document original ne comportait pas de signature.



Vue de la Mairie



A gauche le Capitaine Médecin-chef FAUSSIÉ devant l'abri de l'ambulance alpine, avec à droite le Lieutenant Gestionnaire GASQUE

Voici quelques autres documents relatifs à la popote.

Ce sont quelques unes des commandes qui ont été envoyées entre le mois de février et le mois de décembre 1917 à Monsieur A. Simon fils, épicier à Gérardmer par l'officier interprète JUNOD, administrateur adjoint à Mittlach.

La lecture de ces demandes nous donne une idée de la vie de la Popote à Mittlach, tout en sachant que ce marché parallèle n'avait rien à voir avec le ravitaillement officiel, c'était leur supplément, payé par leur propre solde et servait à améliorer leur quotidien.

Ces ravitaillements s'effectuaient par le câble de la Wormsa, un funiculaire français qui fut mis en service en janvier 1916, et qui fonctionna jusqu'à l'armistice en 1918.

La station de départ se situait au bout du lac de Retournemer (780m), le câble montait jusqu'au pied du Hohneck (1300m) où il passait dans un tunnel de 180m de long dans lequel se trouvait la machinerie de force. Il redescendait vers une station relais, au lac de Schiessrothried (930m) puis vers la gare terminale de la Wormsa (560m). La longueur totale de la ligne développée atteignait 5910 mètres.

Ce fut le premier transporteur funiculaire de ce type à être installé dans les Vosges, et était uniquement réservé aux marchandises.

« Une bouteille de liqueur, la dernière anisette était très bonne »

Mittlach, le 20 février 1917

Cher Monsieur Simon,

Ayant enfin une occasion pour me rendre à Wesserling, je vous adresse mandats exacts pour le total des fournitures jusqu'à ce jour. Voici le détail :

Votre facture du 1-2-1917 (+39fr)	619,25fr
Votre facture du 6-2-1917 (-18fr)	673,75fr
Votre facture du 10-2-1917 (-6,85fr)	230,45fr
Votre facture du 15-2-1917 (-1,75fr)	387,50fr
Votre facture Popote	66,75fr
Total soit frs	1977,70

Dont vous voudrez s.v.p. m'accuser réception pour solde à ce jour. Le dernier envoi du 15-2 était exact sauf une confiture à 1,75fr qui manquait. Je vous demande excuse de vous faire attendre si longtemps.

Veillez noter à m'expédier : Pour le Ravitaillement : 1 Caisse Chocolat - 1 Caisse Biscuit - 1 Caisse Beurre - Une 50^{taine} verre moutarde (bonne qualité et bien emballé) - 20 boîtes maquereaux marinés au vin blanc -10 verres Cornichons (pour la vente détail) Pour la Popote : 12 Camemberts - 6 filets harengs - Environ 5kg Confitures (comme la dernière fois soit cerise ou autres fruits) -5 boîtes petits pois moyens - 5 boîtes haricots verts mi-fins – 2 boîtes tomates - 2 verres moutarde bonne qualité - 2 saucissons secs - 2 boîtes maquereaux vin blanc - 2 boîtes Thon -1 verre Cornichon - 2 boîtes Tapioca pour potage - 1 caisse harengs saurs - 1kg beurre - 1 livre de levure de bière – 1 bouteille de liqueur, la dernière anisette était très bonne, si vous pouviez nous envoyer autre chose pour varier. Je me recommande à vous pour cela. Pourriez-vous ajouter à l'envoi des fleurs de tilleul, d'oranger et de camomille pour infusion pour environ 2fr. Vous me rendriez service.
Bien à vous. JUNOD.

« 10 douzaines d'œufs – Attention casse, très fragile »

13 Mars 1917

Monsieur A. Simon Epicier à Gérardmer.

J'ai bien reçu votre dernier envoi et lettre et vous aurais répondu plutôt si je n'avais pas dû m'absenter pendant quelques jours. Votre envoi était exact, sauf 1kg de beurre en plus, que je vous ai porté en sus sur votre facture.

Voici en commande : 12 boîtes petits saucissons de Lorraine tomates -10 douzaines d'œufs – Attention casse ! Veillez encore les emballer un à un dans un morceau de papier et munir la caisse de l'avis : Très fragile en lettres bien distinctes. - 1 caisse de beurre - 1 caisse de biscuits - 25 boîtes Confitures à 1,55fr - A quel prix me feriez-vous 1 meule de Gruyère comme la dernière ? J'accepte à 4,10fr. Veillez marquer les caisses contenant cette commande de la lettre « S », ainsi que la facture.

Ensuite en caisse séparée, portant l'inscription Popote : 15 camemberts - 5kg Confitures en une grande boîte comme la dernière fois, soit mirabelle, soit cerise, soit autre fruit. - 2 saucissons - 2 petites boîtes Saucisses Lorraine tomates - 1 douzaine d'œufs - 6 boîtes haricots - 6 boîtes petits pois.

« Le Régiment cantonné ici possède une coopérative alimentaire »

Mittlach, 3 Avril 1917.

Monsieur SIMON,

Absent de quelques jours je viens vous accuser réception de vos envois de biscuits et de camemberts.

Veillez prendre en note : Œufs : 15 douzaines - Beurre : 1 caisse - Biscuits : 1 caisse - Savon : 1 caisse grands morceaux - Moutarde : 50 verres - Chocolat : 1 caisse de 25kg environ (du meilleur marché) - Harengs marinés suivant échantillons : 15 boîtes - Semoule : 50kg - Huile : 1 fût d'une trentaine de litre - Vinaigre : 1 fût d'une trentaine de litre - Pétrole : 2 bidon de pétrole - Œufs cuits teints : 2 douzaines - Oignons : 10kg environ

Le Régiment cantonné ici possède une coopérative alimentaire, qui absorbe entièrement la vente, surtout des conserves. Je vous ai fait parvenir la semaine passée le montant de 1447fr avec détail des factures au dos de la souche et vous prie de bien vouloir m'en accuser réception. Le mauvais temps persistant m'a empêché, comme vous le pensez bien, d'entreprendre la traversée de la crête...

Je vous commande pour la Popote : 12 camemberts - 1kg de Gruyère - 3 boîtes de thon (grandes) - 2 saucissons – 4 saucissons lorrains à la tomate - 2 boîtes de harengs marinés - 2 boîtes filets de harengs - 3 boîtes de petits pois - bonne qualité - 4 boîtes de haricots - 2 boîtes de tomates - 2 paquets tapioca - 1kg Semoule - 10kg petits pois cassés sec (quel prix à raison de 100kg ?) - 4 boîtes de sardines - 1 kg de Cornichons - 2 litre d'huile - 1 litre de vinaigre – 1 boîte grande Confitures (Comme nous avons de la mirabelle de la dernière fois, veuillez nous trouver autre chose soit cerises soit autres fruits.) - 1kg de beurre - 2kg Oignons - 2 douzaines d'œufs - 1kg datte - 12 oranges - 1,500 kg levure - 1 bouteille liqueur. Nous avons déjà de l'anisette et de la (illisible). Avez-vous autre chose ? - 1 verre Cornichon - 1 paquet de tapioca pour potage - 6 boîtes de sardines (plus haut déjà une commande de 4 boîtes ?) – 2 paquets de semoule - 2 paquets petits beurre - 2 autres paquets biscuit - 1kg dattes et quelque oranges (plus haut déjà 1kg datte et 12 oranges ?)

Voudriez-vous ajouter encore quelques œufs de Pâques, cadeaux à faire aux enfants et deux cadeaux de Pâques un peu plus marqués pour ma propriétaire et une lessiveuse. Envoi le plus promptement possible.

Je compte venir vous voir fin de cette semaine, mais dois y renoncer, ayant trouvé mes affaires en grand désordre en rentrant avant-hier, je compte néanmoins venir la semaine prochaine Mardi ou Mercredi. Madame Simon doit se trouver contente d'avoir sa sœur Anna avec elle et à elles deux elles se chargeront bien de vous faire passer le temps, l'éternel féminin se trouve bien représenté. Veuillez leur dire bien des choses de ma part et bonne poignée de main.

JUNOD

Ps : Veillez expédier au plutôt. Je réglerai le tout à mon prochain voyage. Il y aurait-il possibilité de se pourvoir chez vous de pétrole, huile et vinaigre ? Et a quel prix ?

« Il manque la bouteille de Liqueur qui nous a fait fort défaut pour le jour de Pâques »

Mittlach, 17 avril 1917

Monsieur A. Simon fils Epicier à Gérardmer.

Je vous accuse réception de votre envoi du 7 courant. Après vérification avec votre facture je trouve manquant à l'envoi Popote la bouteille Liqueur, je ne m'explique pas du tout le manque de cette bouteille, qui nous a fait fort défaut pour le jour de Pâques.

Les petits œufs me sont arrivés en mauvais état, la caisse a dû être mouillée, mais avec un peu de patience j'ai réussi à les recoller. Quant aux autres caisses tout a été trouvé conforme, excepté pour les œufs ou vous paraissez avoir fait une erreur, il m'en manque 2 douzaines. Veuillez, je vous prie vérifier. Bonne note est prise au contenu de la caisse de votre vaillant secrétaire de bureau. Ajoutez à votre prochain envoi 20 douzaines d'œufs et 100kg de petits pois cassés. Laissez-moi vous remercier pour la bonne surprise que vous nous avez faite, votre gâteau a été délicieux. Je compte vous apporter dans le courant de la semaine prochaine votre dû moi-même.

Bien à vous. JUNOD

« Demande d'un fût de vin »

Mittlach, le 23 avril 1917

Monsieur A. Simon fils Epicier à Gérardmer.

Je vous confirme ma lettre d'hier et vous commande : 5 boites petits pois - 25 boites haricots - 20 boites tomates - 20 boites Epinards - 30kg Chocolat - 1 caisse Confiture (petits seaux ou boites) - 1 meule Gruyère - 2 caisses Camembert - 3 Roquefort - fromage - 1 caisse beurre - 1 caisse d'œufs - 1 fut d'huile - 1 fut de vinaigre - 100 paquets de poivre - 1 caisse de Biscuit - 50 verres de moutarde - 1 caisse sardines - 1 caisse conserves (filets de hareng, harengs à la boulonnaise, maquereaux au vin blanc, saumons, thons) - 1 livre de levure. Inutile de vous dire que j'ai besoin de ces articles d'urgence. Les deux fûts d'huile et de vinaigre vous seront retournés ce soir et seront arrivés à Gérardmer avec la lettre présente. J'ajoute également un fût de vin pour Mr Heunant. Ci-joint une lettre pour lui, que vous voudrez bien lui remettre s.v.p. Le temps est toujours mauvais et me force de retarder mon voyage à Gérardmer. JUNOD

Voici le contenu de cette lettre :

« Ce qui nous fait le plus défaut c'est le pinard, conservateur des poilus »

Monsieur Heunant, Cantinier Quartier Kléber à Gérardmer

Mon cher Monsieur Heunant,

Je prends la liberté de vous écrire et vous demande un service. Isolés du monde nous le sautons ici à pieds joints depuis que le ravitaillement est rendu si difficile par la crête à cause du mauvais temps persistant. Ce qui nous fait le plus défaut c'est le pinard, conservateur des poilus et je vous ai donc carrément adressé un petit fût vide pour que, s'il vous est possible, vous me le remplissiez avec du vin rouge pour notre popote de sous-officiers.

Mr Simon se chargera de me l'adresser par le câble. J'ose croire que je ne vous embêterais pas trop avec cette histoire. En ce qui concerne le paiement je vous demande également, c'est presque insolent, un petit crédit, jusqu'à mon prochain voyage à Gérardmer, qui cette fois-ci, je l'espère ne sera pas retardé par ce sale temps.

Dans l'espoir que votre famille et vous-même, vous êtes en bonne santé, je vous serre la main bien amicalement.

JUNOD

Adresse pour le fût : Officier Junod, Ravitaillement Wormsa-Mittlach

Adresse pour lettre : Officier Junod, Ambulance Alpine 301.

« Le fût de vin blanc est plus que défectueux »

23 Mai 1917

Monsieur A Simon Epicier à Gérardmer,

Je vous confirme le reçu de vos envois que j'ai trouvé conforme à la facture. Une petite erreur seulement s'est glissée sur votre facture pour notre popote. Vous me facturez 2 boites de hareng Vin blanc à 2,25 frs. la boite, or j'ai trouvé 2 petites boites, grandeur de boites à sardines (Filets de harengs saurs à l'huile La Boulonnaise bleu blanc rouge, Boulogne s/mer) qui ne peuvent pas coûter si cher. Veuillez revoir s.v.p. Vous m'avez adressé 1 fût de vin blanc, le vin est tout à fait à mon goût, mais le fût est plus que défectueux, puisque vous me facturez 50 litres et je n'ai trouvé que 43 litres par suite d'une vanne endommagée. Comme vous avez été aimable pour me procurer le vin en question je vous règle le montant total de la facture soit 1124,20frs, plus 163,70frs. Total 1287,90frs, avec prière de tenir compte sur une autre fourniture et de la différence du vin - si vous l'obtenez vous-même chez votre fournisseur - et de celui des 2 boites de harengs.

Les caisses de bouteilles me sont parvenues également et la bière est déjà vendue. Je vous ai adressé les deux petits fûts pour l'huile et le vinaigre hier et ce soir je vous fais expédier 1 fût pour du vin rouge (le plus grand) -1 fût pour le vin blanc - 1 fût pour de l'huile (environ 105 litres) Vous serait-il possible de m'envoyer le plus tôt possible 12 caisses de bière ? L'argent vous parviendra par l'intermédiaire d'un maréchal des logis du 9^e T^{al}. Dans la journée de samedi, je vous serais reconnaissant, si vous vouliez m'accuser réception de l'envoi. Mon voyage c'est bien effectué et je suis rentré satisfait de ma tournée. Je vous remercie encore de votre amabilité et de votre hospitalité et vous adresse mes meilleures salutations. JUNOD.



**Louis GUY tient le fut où est posé le gramophone.
Photo prise le 4 mars 1917, devant l'actuelle maison de Mr et Mme REBAIOLI Mario**

« Mes affaires ont quelque peu été négligées pendant ma permission »

Mittlach, le 20 Juin 1917

Monsieur A Simon Epicier à Gérardmer,

J'ai trouvé en rentrant de permission votre lettre et facture. Croyant pouvoir venir à Gérardmer à ma rentrée de permission pour vous régler votre dû, j'ai dû changer d'itinéraire, mais je compte venir le 29 de ce mois. Comme vous pouvez vous l'imaginer mes affaires ont quelque peu été négligées pendant ma permission et je mets petit à petit de nouveau de l'ordre. Je vous ai expédié hier 4 caisses de bouteilles de bière vides et vous adresserai très prochainement le reste. Pour la Popote je vous commande : 2 douzaines d'œufs - 1 boîte Confiture (comme d'habitude) - 1 ou 2 pots de moutarde - 1 litre d'huile - 1 litre de vinaigre - 2 boîtes Tomates - 3 boîtes filets harengs - 4 petites saucisses lorraines - 2 grandes boîtes harengs à la Boulonnaise marinées - 2 grandes boîtes de thon - 4 boîtes de sardines - 4 boîtes petits pois - 4 boîtes haricots verts - 2 saucissons (illisibles) - 2 kg oignons - 3 kg Pommes de terre nouvelle - 1 kg Gruyère - 4 boîtes Epinards - 2 boîtes crème franco-russe pour dessert - 1 boîte de dattes - 2 bouteilles Grenadine sirop ou autre - 1 petite casserole en fer battu avec marque pour les sauces (contenance $\frac{3}{4}$ de litre environ). Pour le magasin : 1 caisse de confiture - 1 caisse de biscuits - 1 caisse de Sardines (bonne qualité) - 25 boîtes (grande) harengs marinés Boulonnaise - 50 verres de moutarde - 10 bouteilles de sirop - 1 caisse d'œuf (bien emballé, mieux que la dernière fois - avec inscription « Fragile ») - 2 caisses de bière selon vos arrivées - 1 fût de vin blanc, le petit fût - 53 litres - qui vous avait été retourné est encore en votre possession. Vous pouvez me le remplacer quand vous pourrez avec du vin rouge. Au plaisir de vous voir je vous prie de saluer de ma part Madame Simon et la turbulente N(illisible).

Poigné de main, JUNOD.

« Si vous pouvez me procurez de la farine pour la boulangerie, je serais preneur de 4 sacs »

Mittlach, le 25 Août 1917.

Monsieur A Simon Epicier à Gérardmer,

Vos colis me sont parvenus à l'exception du colis de liqueur que j'attends toujours. Veuillez me répondre au plus tôt ce qu'il est devenu, j'en suis vraiment inquiet. Je compte venir la semaine prochaine à Gérardmer, et réglerai mes dettes.

Envoyez-moi pour le Ravitaillement : 50 bouteilles de Bordeaux - 4 litres de bon Rhum - 1 caisse d'œufs (mais mieux emballé que la dernière fois) - 25 grandes boîtes de thon - 25 boîtes de petits pois - Lait concentré - Tomates en boîtes - 1 fût d'huile - 1 caisse de beurre - 1 caisse de Camembert ou autre fromage - 1 caisse de Biscuit « petit beurre ». En retour : 2 fûts - 3 caisses de bouteilles de bière - 2 paniers de bouteilles à vin - Si vous pouvez me procurez de la farine pour la boulangerie, je serais preneur de 4 sacs, si le prix ne dépasse pas 50 frs. Expédiez, dans ce cas, immédiatement. Je suis également preneur de vin rouge - 2 ou 3 fûts - ou blanc, 1 fût.

Avec mes meilleures salutations. JUNOD.

« Demande de pâte dentifrice en tubes ou en boîtes et du cirage »

Mittlach, le 11 Septembre 1917

Monsieur A Simon Epicier à Gérardmer,

J'ai été prêt à venir à Gérardmer Dimanche soir, mais un contretemps ma forcé à remettre mon voyage. Le Lieutenant Weber vous porte la présente avec solde à ce jour soit 740,45frs du 1^{er} Septembre 1917, je n'ai pas eu le temps non plus de vérifier votre fût. Veuillez m'adresser : Ravitaillement : Moutarde en verres - Confitures en boîtes - Pâté en grandes boîtes - Thon en grandes boîtes - 5 douzaines de boîtes de cirage grandes, 5 douzaines de petites - Pâte Dentifrice en tubes ou boîtes - 1 caisse d'œufs - Savon - 50 kg oignons - 1 Gruyère.

Cordialement à vous. JUNOD

« La lettre remise au Lieutenant Weber »

Mittlach, le 11 Septembre 1917.

Monsieur A Simon Epicier à Gérardmer,

Veillez, je vous prie préparer la suivante commande et remettre au porteur de la présente le colis en question qu'il emportera par voiture à Mittlach pour notre popote.: 2 douzaines d'œufs - 2 pots de moutarde - 2 litre d'huile - 1 litre de vinaigre - 2 boîtes Tomates - 2 boîtes harengs marinés - 2 boîtes de thon (grandes) - 4 boîtes de Sardines - 4 boîtes de petits pois (bonne qualité) - 0,500 kg Câpres - 1 grand gruyère - 4 boîtes flageolet - 3 Saucissons - 2 crèmes de riz - 1 kg abricot - Biscuits variés - 1 seau de Confiture - 1 panier de vin composé : 1 bouteille de Rhum - 10 Champagne - 3 Barsac - 9 Vin Rouge de bonne marque

Cordialement à vous. JUNOD.

« Je vous laisse le choix des vins »

Ce Vendredi, 21 Septembre 1917.

Monsieur A Simon fils Epicier à Gérardmer,

Votre caisse biscuit vient de m'arriver à l'instant. Absent depuis 5 jours je n'ai pas pu vous écrire plutôt, vous recevez donc par le même courrier 1 tonneau vide que vous voudrez bien faire remplir avec du vin rouge pour ma popote ; j'ai joint 2 paniers avec 30 bouteilles vides au même envoi et vous commande pour la popote : 1 kg Gruyère - 4 grandes sardines - 3 douzaines d'œufs - 2 Saucissons - 4 boîtes flageolets - 2 litres d'huile - 4 boîtes petits pois - 2 boîtes harengs marinés - 2 boîtes Tomates - Abricots - Rhum, comme la dernière fois, à ajouter et à mettre dans une caisse portant une inscription : Popote : Un panier de vin pour la popote avec : 5 Barsac, 6 Saint Emillion, 6 Puy Ducasse, une ou deux bouteille Liqueur. Je vous laisse le choix des vins, si vous ne pouvez pas l'assortir de la façon ci-dessus indiquée. Pour le Ravitaillement : 3 fûts de vin rouge - 1 caisse de bougies françaises - 1 gruyère - 1 caisse de sardines à 75centimes. - 50 boîtes saucisses - Tomates - 50 bouteilles Bordeaux - 1 caisse de beurre - 1 caisse d'œufs. A la semaine prochaine. JUNOD.

« Champagne et choucroute. »

Mittlach, le 12 Décembre 1917.

Monsieur A Simon Epicier à Gérardmer,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dernière vous réclamant une prière concernant l'envoi des tuyaux de pompes. L'affaire étant urgente je vous serais reconnaissant de me les faire parvenir. Adressez-moi 2 caisses de beurre, 20 bouteilles Champagne (Moët et Ch.^{on} si possible). Je crois vous avoir écrit au sujet de la choucroute, le fût en question ne contenait que 45 kg au lieu de 50 kg.

Poignée de main, JUNOD.

« Repas de Nouvel An »

Lundi, 24 Décembre 1917.

Monsieur A Simon fils Epicier à Gérardmer,

Veillez, je vous prie, me faire parvenir au plutôt pour le magasin : 2 caisses de beurre - 2 caisses figures - 2 caisses camembert - 50 bouteilles Graves - 2 livres de levure - 1 caisse d'œufs. Ajoutez s.v.p. : 1 volaille pour 1 repas de 6 personnes Nouvel An pour notre popote. Je saisis l'occasion pour vous souhaiter la bonne année. Les Thannois vont bien, j'ai eu l'occasion de les voir jeudi soir.

Poignée de main, JUNOD.

Comme vous l'avez certainement constaté, à chaque commande on commence par demander des produits de première nécessité, et on complète la liste par des produits plus riches, de nature à relever et entretenir le moral des troupes, et on finit même par commander du champagne, et non du moindre, pour l'agrément général.

En février 1917 : 1 bouteille de liqueur - la dernière anisette était très bonne, si vous pouviez nous envoyer autre chose pour varier. Je me recommande à vous pour cela.

En avril 1917 : - Voudriez-vous ajouter encore quelques œufs de Pâques, cadeaux à faire aux enfants et deux cadeaux de Pâques un peu plus marqués pour ma propriétaire et une lessiveuse. Envoi le plus promptement possible.
- Après vérification avec votre facture je trouve manquant à l'envoi Popote la bouteille Liqueur, je ne m'explique pas du tout le manque de cette bouteille, qui nous a fait fort défaut pour le jour de Pâques.
- Ce qui nous fait le plus défaut c'est le pinard, conservateur des poilus et je vous ai donc carrément adressé un petit fût vide pour que, s'il vous est possible, vous me le remplissiez avec du vin rouge pour notre popote de sous-officiers. Mr Simon se chargera de me l'adresser par le câble.

En mai 1917 : Les caisses de bouteilles me sont parvenues également et la bière est déjà vendue.

En juin 1917 : 1 fût de vin blanc, le petit fût – 53 litres – qui vous avait été retourné est encore en votre possession. Vous pouvez me le remplacer quand vous pourrez avec du vin rouge.

En août 1917 : 50 bouteilles de Bordeaux -4 litres de bon Rhum

En septembre 1917 : 1 panier de vin composé : 1 bouteille de Rhum, 10 Champagne, 3 Barsac, 9 Vin Rouge de bonne marque...Un panier de vin pour la popote avec : 5 Barsac, 6 Saint Emillion, 6 Puy Ducasse, une ou deux bouteille Liqueur. Je vous laisse le choix des vins, si vous ne pouvez pas l'assortir de la façon ci-dessus indiquée.

En décembre 1917 : 20 bouteilles Champagne (Moët et Ch.^{on} si possible), 50 bouteilles Graves

Ainsi oubliait-on les angoisses et peurs du présent et souvent les repas finissaient par des chansons où personne n'était épargné, comme celle-ci, sur un air de 'Taïaut'

*« Le petit Rotureau
Ressemble à son père
Son père à sa mère
Et sa mère à mon c...
Et voila pourquoi le p'tit Rotureau
Ressemble à mon c...
Comme deux gouttes d'eau »*



**Une photo prise au camp DUBARLE, sur les hauteurs de Metzeral, le 10 septembre 1916.
Assis de gauche à droite : BEIGNAUX, ROTUREAU, RAMIER et ROBIN
Debout à l'arrière de gauche à droite ? , et Louis GUY**

LA COMPLAINTE DE LA POPOTE DE MITTLACH

(Sur un air de la valse à julot)

Un poème où sont cités les noms de plusieurs militaires présents à l'Ambulance Alpine de Mittlach et retranscrit ici dans l'orthographe d'origine.

I

Depuis plus de trois ans que j'ai fait la guerre
J'ai vu beaucoup de popotes cré matin
Mais pas une cré nom d'un chien
Ne vaut celle de Mittlach c'est certain
Dix bons camarades
N'craignant pas la canarde
Matin et soir réunis
Y vivent en très bons' amis
On y boit on y mange
Comme des Dieux comme des anges
On n'y est pas mieux c'est évident
Qu'dans les grands restaurants.

III

Mais avant tout il faut que j'vous présente
Ceux qui font partie d'cette belle société
Afin qu'à la postérité
Tous leurs noms restent comme dans la pierre gravés
Tout d'abord le chef
De la popote est peste
Le grand administrateur
De la commune et par bonheur
Il n'a pas l'air sinistre
Quand il administre
Bien qu'n'étant pas gigolo
Il s'appelle **JUNOD**.

V

Puis viennent **ROBIN** et son camarade **MAS**
Les deux patrons Général et Lieutenant
Commandant le détachement
Ils sont dans l'train c'la est bien évident
S'entendent comme deux frères
Tous les deux n'font qu'la paire
L'un est toujours au turbin
L'aut's'balad soir et matin
Qu'ce soit sur une mule
Ou dans un véhicule
Il ne s'en fait pas un brin
Et l'service marche bien.

VII

Maint' nant saluez les Sergents d'ambulance
Alpine numéro trois cent et une
FOY et **GUY** sacré matin
L'un p'tit et mince et l'aut' gros nom d'un chien
Pour un p'tit clystère
On ne peut pas les r'faire
A les voir on pourrait croire
Qu'ils ne peuvent pas se voir
Ca c'est de la frime
J'leur en fais pas de crime
Mais ils s'entendent qu'on se le dise
Comme le cul et la chemise

II

Y a des popotes ousque les gens très « chiques »
Le trente du mois versent cinq ou dix louis
Et vivant comme des abrutis
Font des épates et même des tas de chichis
Tandis qu'à la nôtre
Bons vivants, bons apôtres
On ne fait pas de façons
On vit entre bons garçons
Et pour quelques thunes
Ce n'est pas une fortune
On mange comme des vrais rupins
Bien qu'on soit puritains

IV

Il est l'plus chic car il a un p'tit' veste
Etant oui de sous Lieut'nant de chasseurs
Aussi tout l'monde l'appelle Monsieur
Ca va très bien vu qu'il est un bon sieur
Il n'a pas la frousse
J'vous promets quand il trousse
Une cô't'lette ou un gigot
Avec son p'tit couteau
Il en a vu d'durs
A coucher sur la dure
Mais maint' nant dans son lit
J'aime mieux ça pour lui.

VI

Maint' nant voyons il faut que j'vous présente
FREGUIN au « TROIS HUSSIER » à PREMERY
Il est not' casernier oui
Car voyez-vous c'est un homme du Génie
Toujours y's'ballade
Comme il aime la promenade
Il passe sa vie dans les camps
Y's'demande toujours quand
Finira la guerre
Car étant très bon père
Il n'veux en vrai Morvandiau
Quitter c'métier « d'ballot »

VIII

Puis vient **RAMIER** c'est lui l'seul qui enseigne
L'Français aux gosses de ce petit pays
Y s'donne du mal oui sapristi
Quel sal' métier et quel tas d'abrutis
Enfin Mossieur l'Maire
Un vieux qui sait y faire
Un vieux marchand d'orviétans
Un sorcier c'est évident
A l'humeur chafouine
Et malin comme une fouine
Et presque toujours enr' tard
Mais arrive sans pétard

IX

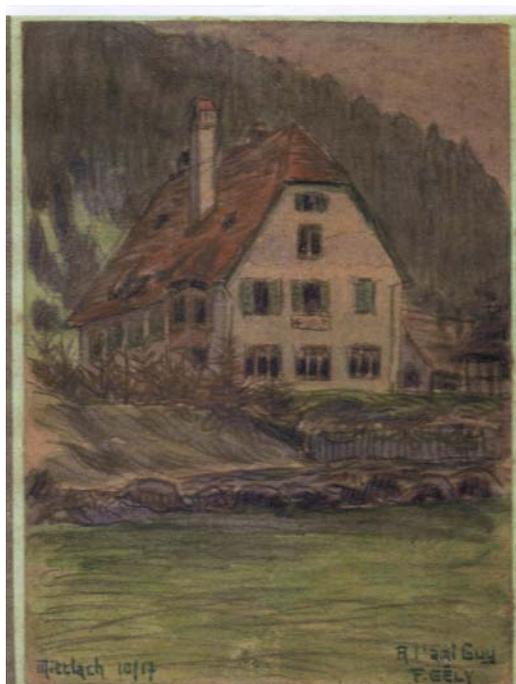
Mais comme il faut terminer la série
Pour que ce chant soit dign'd'HOMERE pourtant
Les deux derniers c'est épatant
Changent toujours quel le que soit le temps automobilistes
Les deux derniers d'la liste
L'premier change tous les quat' jours
Mais l'sagond est là toujours
Sans se faire de bile
Pour lui y a jamais d'tuile
Y n'a rien à faire du tout
C'est GÉLY y s'en fous.

MORALE

Mes chers amis ce chant je vous dédie
Afin qu'il reste dans la postérité
Et vous voudrez bien le chanter
Chaque fois que vous aurez bien bouffée
Si, si par la suite l'un de vous prend la cuite
Obligez-le de chanter cette dizaine de couplets
Et s'il y résiste et si sa cuite persiste
Criez viv' tous et sans traou
La popote de Mittlach, O !!!!!!!!



La fameuse équipe citée dans la « Complainte de la Popote de Mittlach » de gauche à droite : RAMIER (assis sur le banc), MAS (assis par terre), ROBIN (avec sa canne), DUFOUR (tout en hauteur sur le banc), ROTUREAU (avec ses médailles), BALDENWECK (avec sa canne), NEFF Mathieu (le 1^{er} Maire de Mittlach), et GUY Louis (l'infirmier qui grâce à ses photos et lettres nous laisse tous ces souvenirs)



Une vue de la Mairie de Mittlach, dessinée en octobre 1917 par GÉLY, et dédiée à son ami Louis GUY

Etat-Civil

Naissance

Le 10 septembre 2010 est née à Colmar, **Justine** Martine CAMPELLO.
Premier enfant de Florent CAMPELLO et d'Anne-Marie NEFF, il comble de bonheur ses parents, domiciliés au 48, rue Erbersch à MITTLACH.

Mariage : Néant

Décès : Néant

Les nouveaux arrivants

L'année 2010 a été l'occasion pour 14 personnes de venir s'installer dans notre commune. En voici la liste :

Monsieur et Madame PREL Dan et CLAUDE Carole, ainsi que leur fils Théo, au 1, rue Erbersch

Monsieur et Madame QUENTIN Olivier et DICK Christelle, et leurs filles Gaëlle et Fanny, au 58, rue du Haut-Mittlach

Monsieur et Madame BUEB Régis et LEIBBRANDT Rachel, ainsi que leurs 3 enfants, Morgane, Manon, et Enzo, au 1, rue des Jonquilles

Monsieur et Madame TOUYAROU Thierry et LE GUENNEC Christelle, au 22, rue Principale

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue

Médailles d'Honneur du Travail

Promotion du 1^{er} janvier 2010

La médaille d'ARGENT a été attribuée à :

Monsieur SCHARFF Nicolas, Employé de Banque, Banque de France à COLMAR.

Promotion du 14 juillet 2010

La médaille d'ARGENT a été attribuée à :

Monsieur PENIN Christophe, Technicien Engineering, Ricoh Industrie France à WETTOLSHEIM.

Les grands anniversaires de l'année 2011

(80 ans et plus)

- 97 ans** – Mme LAMBERGER née DIERSTEIN Claire, le 07 octobre 1914
- 95 ans** – Mme FUCHS née FUCHS Marie-Hélène, le 26 août 1916
- 91 ans** - Mme BUTTERLIN Marie Jeanne, le 18 juin 1920
- 90 ans** – Mme CHRISTMANN née BRUNN Marie-Madeleine, le 15 septembre 1921
- 89 ans** – M. BATO Adolphe, le 30 juillet 1922
- 89 ans** – Mme NEFF née NEFF Berthilde, le 23 novembre 1922
- 86 ans** – Mme WEBER née JAEGLÉ Laurence, le 10 août 1925
- 86 ans** – M. SPASSKI Alexandre, le 23 décembre 1925
- 85 ans** – Mme GORGUET née JAEGLÉ Hélène, le 24 décembre 1926
- 84 ans** – Mme STAPFER née JAEGLÉ Marie-Marguerite, le 20 janvier 1927
- 84 ans** – Mme BECKER née BATO Mathilde, le 16 mai 1927
- 83 ans** – Mme DIERSTEIN née GRUNENWALD Marie-Thérèse, le 05 septembre 1928
- 83 ans** – Mme HAEUSSLER née JAEGLÉ Marie-Adèle, le 27 novembre 1928
- 82 ans** - Mme SPASSKI née REIHNARD Marlyse, le 11 avril 1929
- 82 ans** – M. JAEGLÉ Adolphe, le 12 juin 1929
- 82 ans** – Mme STAPFER née ARNOLD Jeanne Louise, le 19 décembre 1929
- 81 ans** – M. JAEGLÉ Etienne, le 07 avril 1930
- 81 ans** – M. BATO Robert, le 17 juillet 1930
- 80 ans** – Mme JAEGLÉ née JAEGLÉ Marie-Madeleine, le 1^{er} janvier 1931
- 80 ans** – Mme JAEGLÉ née NEFF Hélène, le 29 mai 1931
- 80 ans** – Mme JAEGLÉ née JAEGLÉ Alice, le 23 septembre 1931

*A toutes et à tous nous présentons nos meilleurs vœux
de bonheur et de santé*